

Le comité recommande que le salaire de monsieur Majorique Dionne soit porté à \$55.00 par semaine, rétroactif au premier novembre 1952.

Le comité entend monsieur Donat Bourgeois, président de la Cie Autobus Drummondville Ltée, compagnie qui a présenté dernièrement une requête pour obtenir la modification de son tarif actuellement en vigueur dans la Cité de Drummondville et la banlieue, et par conséquent la modification du contrat signé entre monsieur Donat Bourgeois et la Cité de Drummondville, le 14 septembre 1948.

Le comité, après avoir entendu monsieur Donat Bourgeois, et après avoir pris connaissance des bilans financiers de la Compagnie couvrant l'année 1951 et onze mois de l'année 1952, est d'opinion qu'il est dans l'intérêt, tant du public que de la Compagnie requérante, qu'une requête soit présentée immédiatement devant la Régie, et les membres du Conseil chargent le greffier de bien vouloir s'adresser à la Régie des Transports & Communications, afin d'obtenir de cette dernière qu'une audition spéciale et immédiate soit accordée à la Cie Autobus Drummondville Ltée sur la requête que cette dernière présentera pour obtenir une modification de son tarif.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire

Maurice Hains
Greffier

Le 12 janvier 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 12 janvier 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

..... SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 décembre 1952, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Municipalité de St. Simon, en date du 22 décembre 1952, demandant un estimé de l'ingénieur pour les travaux qui avaient été projetés pour construction d'égoûts sur le Boulevard Mercure. L'Ingénieur de la Cité est chargé de fournir les renseignements demandés par cette lettre.

nécessaire à M. Roméo Belleville, pour la construction d'un trottoir. Cette demande est à l'étude.

Lecture est donnée d'une lettre des avocats Bergeron & Bergeron, de Roberval, en date du 10 janvier 1953, niant toute responsabilité de la part de M. Yvon Gagnon (Roberval Express), relativement au compte adressé à M. Gagnon de la part de la Cité, en date du 29 décembre 1952. Le greffier est chargé de remettre copie de cette lettre et du rapport de la police à l'aviseur légal.

Lecture est donnée d'une résolution de la Ligue du Sacré-Coeur de la Paroisse Ste. Thérèse, en date du 7 décembre 1952, demandant la protection de la police, à l'école Ste. Thérèse, à l'entrée et à la sortie des classes. Le greffier est chargé de répondre que cette demande ne peut être accordée, le nombre de constables de la Cité n'étant pas suffisant pour assurer un tel service.

Lecture est donnée d'une lettre du Garage Daneau & David, en date du 11 décembre 1952, demandant l'élargissement d'une certaine partie de la rue Dorion. Le greffier reçoit instruction de répondre que ce projet est à l'étude.

Et la séance est levée.

..... Antoine Biron
Maire

..... Marcel Blouin
Greffier

Le 26 janvier 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 26 janvier 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, Léo Corriveau, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 12 janvier 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Avis de
motion
Règl. circu-
lation

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation, quant au stationnement des véhicules-automobiles, lors de l'enlèvement de la neige, et afin de pourvoir au touage des automobiles.

Heure
avancée

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Léo Corriveau, et RESOLU que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch.2), à partir de dimanche, le 26 avril 1953, à minuit et une minute, le temps réglementaire dans les limites de la Cité de Drummondville soit de quatre heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et ce, jusqu'au dimanche, 27 septembre 1953, à minuit et une minute, alors que le temps réglementaire sera de cinq heures en retard avec l'Observatoire de Greenwich, et que copie de la présente résolution soit transmise au Ministre des Affaires Municipales pour son approbation. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce, en date du 26 janvier 1953, ainsi que copie d'une résolution adoptée par cette Chambre le 12 janvier 1953, demandant à la Cité d'observer le "statu quo" dans le domaine des licences de la Commission des Liqueurs de Québec, dans les limites de la Cité de Drummondville.

Règlement
relatif
aux permis
pour la vente
de liqueurs
alcooliques

Deuxième lecture est donnée du règlement relatif aux permis pour la vente de liqueurs alcooliques en cette municipalité pouvant être octroyés par la Commission des Liqueurs de Québec.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ce règlement soit adopté.

En amendement, il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, que ce règlement relatif aux permis pour la vente de liqueurs alcooliques, soit rejeté, et il est secondé par l'échevin Jos. Mercure.

Ont voté pour l'amendement:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Jos. Mercure, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière;

Ont voté contre l'amendement:- MM. les échevins J. Amédée Savard et Pierre Mathieu.

Ce règlement relatif aux permis pour la vente de liqueurs alcooliques en ladite municipalité, pouvant être octroyés par la Commission des Liqueurs, se trouve donc rejeté.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau que demande soit faite à tous les débits de boisson de fermer complètement leurs portes le dimanche, et de ne vendre aucune boisson alcoolique, et que le Conseil de la Cité voit à la stricte observance de cette loi. Cette proposition n'est pas secondée.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire

Armand Thibodeau
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 26 janvier 1953, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique dans les cas de Dame Georges Dionne, Lucien Dionne, Ferdinand Grenier, soient acceptées.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$75.00 à L'Institut National Canadien pour les Aveugles, à titre d'octroi.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$150.00, à titre d'octroi pour annonce dans le programme-souvenir, de l'Association Athlétique de Drummondville.

Le comité recommande qu'une lumière soit installée au coin des rues Gobeil et St.Georges.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat en faveur de *Mlle* Antoine Hébert, pour la propriété numéro de cadastre P.426 du quartier Est de la Cité de Drummondville, qu'il détient en vertu d'un bail à loyer avec promesse de cession conditionnelle consenti par la Cité, monsieur Antoine Hébert ayant acquitté tous les montants dus sur ladite propriété.

Et la séance est levée.

.....*Antoine J. Biron*.....
Maire

.....*Maurice Masson*.....
Greffier

Le 9 février 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 février 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 26 janvier 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Maire-
suppléant.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'échevin Emile Lauzière soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Compte
re: égoût
St.Simon

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que l'aviseur légal de la Cité, Me. Roger Séguin, soit autorisé à présenter une requête devant la Régie des Services Publics aux fins de procéder devant cette dernière à l'établissement de la part que la Cité de Drummondville réclame à la municipalité de St.Simon, pour la construction d'un égoût qui dessert cette municipalité. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$93,286.69 au compte budget, et de \$678.80 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, qu'une lumière soit installée sur la rue Mercier, au coin de la rue Lafontaine. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que la Cité de Drummondville donne son assentiment à la constitution en corporation de "La Manécanterie des Petits Chanteurs de Drummondville", suivant les dispositions du chapitre 304 S.R.Q. 1941. ADOPTE.

Bail
Dépt. du
Procureur
Général.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville, avec le Ministère des Travaux Publics, le renouvellement du bail concernant le local servant à loger les bureaux du département du Procureur Général, à Drummondville, pour le prix de \$300.00 par mois, pour un terme additionnel d'un (1) an, à compter du premier mai 1953. ADOPTE.

Avis de
motion

L'échevin Emile Lauzière donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de construction, sur la rue Brock.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Evaluation</u>
4331	Succ. Dame Bérard	BIRON, Clément	153-275	\$ 625.
4351	do	SYLVESTRE, Dame Yvonne	153-195	600.
4355	do	LAFLAMME, Emilien	153-199	600.
4361	do	FORTIN, Delles ...	153-209	250.
4362	do	do	153-210	250.
6037	Jos.Houde	GUAY, Dame Blanche	162b-108	350.

5221	Arthur Champagne	BERNARD, Aimé,	159-11-16, 160a-90-10	\$ 4,300.
6035	Ovila Baron	SAMSON, Adrien,	162b-106	600.
1166	Ernest Allard	HOULE, Wilfrid	P.81	4,300.
1165	Maurice Bazinet	LAVOIE, Rodrigue	P.81	1,000.
6406	S.R. Newton	FORTIN Const.Ltée	166c-5, 166b-7-1	1,000.
6411	do	do	166b-11	300.
5291	Centre du Bien-Etre	MARTINEAU, Yvan	159-71	100.
5292	do	do	159-72	100.
5307	do	OUELLET, Marcel	159-88	100.
5308	do	ROUX, Marcel	159-90	100.
4001	Dame Anatole Plante	MARCHESSEAU, Antonio,	2-Sud	5,500.
5565	Donat Béland	HEBERT, Antoni	160a-77	850.
4722	Geo.H. Gagnon	GAGNON, Alcide	156-218	3,625.
5017	Dame Fernand Dionne	HOULE, Urbain	158-20	900.
2223	✓ Everiste St.Laurent,	St.LAURENT, Wellie	P.2-222	2,600.
2224	✓ do	do	P.2-222	5,050.

ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
.....
Maire

Marcel Marois
.....
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 février 1953, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière, ainsi que l'échevin Léo Corriveau, siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Harmonie de Drummondville, en date du 30 janvier 1953, demandant à la Cité de Drummondville un octroi pour l'achat de costumes pour les membres de l'Harmonie. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$3,500.00, à titre d'octroi, spécial à l'Harmonie de Drummondville.

Lecture est donnée d'une lettre de J.Lorenzo Dessert, en date du 9 février 1953, offrant de peindre les trois appartements du département de la police, pour la somme de \$295.00. Le comité recommande que l'offre de M. J.Lorenzo Dessert soit acceptée.

Le comité recommande que l'aviseur légal soit autorisé à prendre les procédures nécessaires pour réclamer de Yvon Gagnon (Roberval Express), la somme de \$160.00 qu'il doit à la Cité, à titre de dommages causés le 29 décembre 1952.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique, dans les cas suivants, soient acceptées :- Louis Paradis (bébé Paradis), Dame Emile Boudreau, M. Emile Boudreau, Delle Pauline Poitras.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$20.00, pour le loyer de Damien Chapdelaine.

Le greffier soumet aux membres du Conseil un projet de contrat préparé par le notaire P.H.Moisan, concernant l'achat par la Cité de Drummondville, de la Southern Canada Power Co.Ltd, de certains terrains désignés audit projet d'acte comme étant les parties des numéros de cadastre 151 et 152 du quartier Sud de la Cité de Drummondville, pour le prix de \$10,000.00. Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville, avec la Southern Canada Power Co.Ltd, le contrat d'achat des terrains plus haut mentionnés, pour le prix de \$10,000.00.

Le comité recommande l'achat de 1,000 pieds de boyaux à incendie Keystone de 2 $\frac{1}{2}$ " en longueurs de 50 pieds, (accouplement Prov. Québec) à \$2.25 le pied, plus Taxe fédérale de 10% - F.A.B. Drummondville, de la Ferronnerie de Drummondville Ltée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$15.00, à titre d'octroi dans le programme du Concert Annuel de la Manécanterie des Petits Chanteurs de Drummondville, lequel concert aura lieu à Drummondville, le 4 mars 1953.

Et la séance est levée.

Antoine B. B. B.
.....
Maire

Alfred Blais
.....
Greffier.

Le 23 février 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 23 février 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 février 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement de construction, sur la rue Brock.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement de circulation, quant au stationnement des véhicules-automobiles, lors de l'enlèvement de la neige, et afin de pourvoir au touage des automobiles.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire

Armand Thibodeau
Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 février 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ledite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une requête de certains propriétaires de taxis, demandant que le système de taximètre soit adopté pour tous les taxis du Grand Drummondville. Cette requête est refusée.

Le comité recommande que la réclamation de M. Jean Troie, pour dommages causés lors d'une chute sur le trottoir, le 24 décembre 1952, soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$500.00 au Club de Hockey Drummondville, à titre d'octroi.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$300.00 à la Garde d'Honneur Indépendante de Drummondville, à titre d'octroi.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants, soient acceptés:- Dame Eugène Reny, Dame Arthur Desmarais; et que le cas de Delle Rachel Chabot soit refusé.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$10.00 à M. Napoléon Grenier, pour le loyer du mois de février, de Delle Juliette L'Abbé.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de demander des soumissions pour les uniformes des constables.

Le comité prend connaissance d'une lettre de la Régie des Transports, en date du 17 février 1953, concernant la demande d'augmentation de taux d'autobus de la compagnie Autobus Drummondville Ltée, et avisent la Cité que cette dernière a droit de demander une audition publique, si la demande en est faite à la Régie dans un délai de dix (10) jours du présent avis.

Le comité recommande qu'une résolution soit adressée à la Régie pour l'aviser que par la résolution du 22 décembre 1952, la Cité demandait une audition spéciale devant la Régie, et que cette lettre ne signifiait pas une approbation de la demande; en conséquence, conformément à la lettre de la Régie du 17 février 1953, le comité recommande qu'une audition publique ait lieu sur cette demande, conformément à la lettre de la Régie.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
.....
Maire

Marcel Weiss
.....
Greffier.

Le 9 mars 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 mars 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Coriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 février 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par

l'échevin Léo Corriveau, que ces rapports soient approuvés et signés.
ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, et résolu unanimement, que le règlement numéro 393, au montant de \$245,000.00, soit amendé, en remplaçant :-

a) à l'article 2, les mots "le premier octobre 1953" par les mots "le premier avril 1954."

b) à l'article 4, les mots "datées du premier octobre 1952" par les mots "datées du premier avril 1953", et en remplaçant les mots "remboursables par séries du premier octobre 1953 au premier octobre 1971" par les mots "remboursables par séries, du premier avril 1954 au premier avril 1973."

c) en remplaçant l'article 7 par le suivant :-

" (article 7).- Les obligations et les coupons d'intérêt
" y attachés seront payables au bureau principal de la Banque
" de Montréal, à Montréal; au bureau principal de la Banque de
" Montréal, à Québec; ou à Drummondville, au choix du porteur; "

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la municipalité de Drummondville-Ouest, en date du 5 mars 1953, demandant à la Cité une entrevue avec le Conseil municipal, relativement à un projet d'annexion. Le Conseil charge le greffier de répondre qu'un comité, composé de certains échevins de la Cité, sera formé afin d'étudier cette question, et que les noms des membres de ce comité seront fournis après la prochaine séance du Conseil de la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Autobus D'Ville Ltée, en date du 3 mars 1953, avisant la Cité qu'elle a demandé à la Régie des Transports l'autorisation de discontinuer son service urbain.

Lecture est donnée d'un avis de la Régie des Transports, en date du 5 mars 1953, avisant la Cité que l'audition sur les causes d'augmentation des taux demandée par la Cie Autobus D'Ville Ltée, et de la discontinuation du service urbain, seront entendues le 26 mars 1953, à dix heures a.m.

Les membres du Conseil étudient le rapport d'audition et les états financiers de la Cité, pour l'année 1952. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ce rapport d'audition soit accepté. ADOPTE.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron fait part au Conseil d'un projet de Convention Collective à être signée entre la Cité de Drummondville et le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ladite Convention Collective, avec le Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville. ADOPTE.

Rapport
d'audition
1952

Convention
Collective
Employés
municipaux.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

<u>No. du rôle</u>	<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>No. de cadastre</u>	<u>Evaluation</u>
5670	✓ ALLARD, Dame Napoléon	MARTINEAU, Oscar,	160a-141	\$ 600.
5270	✓ MOISAN, Dame W.A.	LEVEILLE, René,	159-47	400.
5548	✓ do	SURPRENANT, Dame Léo,	160a-58	750.
5962	✓ LETENDRE, Gilles	SURPRENANT, Dame Thérèse, P.162b		2,450.
2029	✓ St.JACQUES, Dame Hélène G.,	^{under} LETARTE, Denis,	1-27	3,250.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron s'absente, et il est remplacé par l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat des habits des constables, lesquelles se lisent comme suit :-

PECK CLOTHING Co.Ltd,	18 onces, J.88,	\$ 49.50, plus taxes fédérales et provinciales;
JEAN COTE Enrg.		82.50, plus taxes provinciales; taxes fédérales incluses;
ALBERT MADORE,)	75.00
)	77.50
FASHION-CRAFT Limitée		81.10
JUDE TETREAUULT	(\$24.75, plus \$4.50, plus 2 x \$12.75)	plus taxes fédérales et provinciales;
MAISON MICHEL		60.00 plus taxe provinciale; taxes fédérales incluses.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que l'adjudication sur ces soumissions soit référée à la séance de comité. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Antoine Biron Maire

Marcel Hains.....Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 mars 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité étudie de nouveau les soumissions pour l'achat des habits des constables, et le comité recommande que le contrat d'achat de tels habits soit accordé à Peck Clothing Co.Ltd, pour le prix de \$49.50; le tout suivant les termes de sa soumission.

Le comité recommande que tous les membres du Conseil de la Cité de Drummondville, ainsi que l'aviseur légal de la Cité, le Trésorier, et le Greffier, soient délégués au Congrès Annuel de l'Union des Municipalités, qui sera tenu au Manoir Richelieu, du 28 juin au 3 juillet 1953.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'une automobile pour le département de la police, et comportant un prix d'échange pour l'automobile actuellement au service du département de police.

Le comité recommande que le greffier soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat d'un camion pour la Cité.

Et la séance est levée.

Antoine Biron Maire

Marcel Masson Greffier

Le 10 mars 1953.

Assemblée du Conseil municipal de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 10 mars 1953, au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, à huit heures p.m.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard, Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Charles Bolduc, 208 Boulevard Bernard, en date du 9 mars 1953, demandant le remboursement du dépôt de \$200.00 qu'il a fait à la Cité, pour l'exercice de son commerce de fourrures. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à remettre à M. Bolduc une somme de \$150.00, la Cité retenant la somme de \$50.00 pour licence annuelle exigible pour tel commerce.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00, à titre d'octroi, à The Boy Scouts Association.

Le comité recommande que le salaire des employés de l'usine de filtration soit augmenté et que le salaire des employés suivants soit porté à :-

J. Alphonse Dionne	\$ 62.50	par	semaine;
Albany Provencher	57.50	"	"
Hector Lemire	55.50	"	"
Bruno Lemaire	49.50	"	"
Urbain Racicot	48.00	"	"

ladite augmentation étant rétroactive au premier février 1953.

Le comité étudie la demande de la Canadian Celanese Limited, contenue dans une lettre de ladite Compagnie, en date du 16 décembre 1952, demandant à la Cité l'autorisation de discontinuer le paiement de la taxe d'eau pour deux maisons de la Compagnie, dont le système d'aqueduc sera rattaché exclusivement au système d'aqueduc de la Compagnie, et non à celui de la Cité.

Le comité recommande que cette demande soit accordée d'une façon temporaire, et non définitive.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique de Dame J.B. Morin et de Dame Roméo Roux, pour sa fille Juliette, soient acceptées, et que le Trésorier soit autorisé à payer le loyer de la chambre de Dame Eva Larivière, soit \$15.00 par mois, pour trois mois.

Et la séance est levée.

Antoine B. Biron
..... Maire

Maurice Blais
..... Greffier

Le 23 mars 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 23 mars 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement numéro 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 mars 1953, ainsi que des rapports des comités tenus les 9 et 10 mars 1953. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Règl. 395, Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 395, amendant le règlement de circulation, quant au stationnement des véhicules-automobiles, lors de l'enlèvement de la neige, et afin de pourvoir au touage des automobiles; il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Règl. 396, Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 396, amendant le règlement de construction, concernant la rue Brock; il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Georges Beaumier, greffier de la Cité des Trois-Rivières, en date du 20 mars 1953, ainsi que d'une copie de la résolution adoptée par le Conseil de ladite Cité, en date du 16 mars 1953, priant le Gouvernement Fédéral de construire, à Trois-Rivières, un pont ou un tunnel reliant les deux rives. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le Conseil de la Cité de Drummondville appuie la demande de la Cité des Trois-Rivières, telle que contenue dans ladite résolution du 16 mars 1953, ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00 à la Société Canadienne de la Croix-Rouge, à titre d'octroi. ADOPTE.

Avis
de
motion

L'échevin Jos. Mercure donne avis de motion d'un règlement pour l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1953.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$28,223.32 au compte budget, et de \$467.56 au compte capital. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat par la Cité d'une automobile pour le département de police; lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

ST.JACQUES AUTOMOBILE ENR., :-	Meteor Mainline Sedan (110 H.P.)	\$ 2,624.58
	Meteor Customline Sedan (120 H.P.)	\$ 2,795.38
	Montant alloué pour échange de l'auto- mobile usagée Plymouth 1952 :-	\$ 1,800.00.
DESMARAIS AUTOMOBILE Ltée :-	Plymouth, Cambridge, Sedan :-	\$ 2,483.00
	Montant alloué pour échange :-	\$ 1,900.00
DRUMMOND AUTOMOBILE Inc. :-	Champion Studebaker Sedan :-	\$ 2,457.00
	Montant alloué pour échange :-	\$ 1,957.00
	Commander Studebaker :-	\$ 2,971.00
	Montant alloué pour échange :-	\$ 2,121.00
GARAGE DANEAU & DAVID Ltée :-	Dodge D43 Crusader :-	\$ 2,409.08
	Montant alloué pour échange :-	\$ 1,791.08
	Dodge Coronet :-	\$ 3,166.65
	Montant alloué pour échange :-	\$ 2,066.65
PINARD & PINARD, Ltée :-	Ford Mainline Sedan :-	\$ 2,582.18
	Montant alloué pour échange :-	\$ 1,700.00

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que l'adjudication sur ces soumissions soit référée à la séance de comité. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat par la Cité d'un camion; lesquelles soumissions se lisent comme suit :-

GARAGE DANEAU & DAVID Ltée :-	Dodge DH7	\$ 3,935.37
DESMARAIS AUTOMOBILE Ltée :-	Fargo FP6	\$ 3,254.30
GARAGE MONTPLAISIR Ltée :-	GMC 451-30	\$ 3,994.00
St.JACQUES AUTOMOBILE Enrg. :-	MB Mercury	\$ 4,500.00
PINARD & PINARD Ltée :-	Ford F-800	\$ 5,372.00
	Ford F-750	\$ 5,003.00
GARAGE FORTIER :-	International R-181	\$ 3,734.00
	International R-191	\$ 5,421.00
GARAGE FRECHETTE & GUILBAULT :-	White W C 20T	\$ 7,955.00
	White WC-22PLT	\$ 8,317.00

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que l'adjudication sur ces soumissions soit référée à la séance de comité. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron Maire

Maurice M... Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 mars 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que la demande de Gagnon & Gagnon, en date du 17 février 1953, pour remboursement de licence, soit refusée.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$200.00 à L'Association des Pêcheurs Sportifs et des Chasseurs du St. François Inc., à titre d'octroi.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer le compte de M. Daniel Vachon, au montant de \$95.00, pour frais funéraires dans le cas de M. Georges Cloutier.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Albert Houle, Dame Henry Gervais, et Nestor Cormier.

Lecture est donnée d'une lettre de Me. Roger Séguin, aviseur légal, en date du 15 janvier 1953, ainsi que d'un compte au montant de \$154.00. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer ce compte.

Le comité autorise les compagnies Southern Canada Power & Bell Telephone à faire tous les travaux de déplacement des poteaux, sur la rue Brock, de la rue Peupliers à Robins, et sur le Boulevard Bernard, de la rue St. Gérard à la rivière Noire, ainsi que dans le quartier Nord, pour redresser le chemin dans ce dernier cas.

Evaluation
des
machineries

Le comité recommande que, suivant les dispositions du Chapitre 67, Statut 10 Geo. VI, 1946, l'ordre soit donné aux estimateurs de ne pas porter au rôle d'évaluation toutes machineries et tous accessoires qui par leur nature servent immédiatement à la production, quoiqu'ils puissent par ailleurs être considérés immeubles par destination.

Le comité étudie la demande de monsieur J.O. Montplaisir, au sujet des lots 1 à 7, 9 à 15 du quartier Nord, qui auraient été décadastres; ce dernier demandant que ces terrains soient évalués suivant la même valeur que le terrain non défriché faisant partie du lot 185, dont ces lots font partie. Cette demande est refusée, étant donné que le Conseil n'a pas les pouvoirs de modifier le rôle d'évaluation en vigueur. Le comité charge le greffier d'aviser monsieur Montplaisir en conséquence, et pour l'assurer que la chose sera prise en considération par les évaluateurs, lors du prochain rôle d'évaluation.

Et la séance est levée.

Antoine Biron Maire

Maurice M... Greffier

Le 25 mars 1953.

Assemblée spéciale du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, mercredi, le 25 mars 1953, à huit heures p.m.:

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée spéciale, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour la vente des obligations émises sous l'autorité du règlement no.393 de la Cité de Drummondville, obligations au montant de \$245,000.00, datées du premier avril 1953, et remboursables en vingt (20) ans. Lesdites soumissions se lisent comme suit :-

						Loyer
Banque Canadienne Nationale)	1-10 ans	3 $\frac{1}{2}$ %	\$ 95,500.	94.69	4,497
Casgrain & Cie Ltée)	11-20 "	4 %	\$ 149,500.		
McNeil, Mantha, Inc.,)					
Nesbitt, Thomson & Co.Ltd)	1-20 "	4 %	\$ 245,000.	95.60	4.503
Gairdner & Co.Ltd)					
Dominion Securities Corp.Ltd)	1-20 "	4 %	\$ 245,000.	95.39	4.531
A.E. Ames & Co.Limited)					
The Royal Bank of Canada)					
Bell, Gouinlock & Co.Ltd)	1-20 "	4 %	\$ 245,000.	95.30	4.537
McLeod, Young, Weir & Co.Ltd)					
The Wood Gundy Corp.Ltd)	1-10 "	3 %	\$ 95,500.	93.18	4.559
L.G.Beaubien & Cie Ltée)	11-20 "	4 %	\$ 149,500.		
Banque de Montréal)					
Morgan, Kempt & Robertson Ltées)	1-10 "	3 $\frac{1}{2}$ %	\$ 95,500.	94.12	4.561
Savard-Hodgson & Cie Inc.)	11-20 "	4 %	\$ 149,500.		
Geoffrion, Robert & Gelinas Inc.))	1-20 "	4 %	\$ 245,000.	94.72	4.603
René T. Leclerc Inc.)					
Dawson, Hannafort Limited)	1-20 "	4 %	\$ 245,000.	94.71	4.604
Bélanger Inc.,)					
Banque Provinciale du Canada)					

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la soumission de la Banque Canadienne Nationale, au prix de \$94.69, suivant les termes de ladite soumission, ^{soit acceptée,} et que le greffier soit autorisé à retourner les chèques aux autres soumissionnaires. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
..... Maire

Marcel Blais
..... Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance spéciale tenue ce 25 mars 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance spéciale siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité étudie de nouveau les soumissions reçues pour l'achat par la Cité d'une automobile pour le département de police. Le comité recommande que la Cité de Drummondville accepte la soumission du Garage DANEAU & DAVID Ltée comme étant la plus basse soumission, et le comité recommande que la Cité fasse l'échange avec cette Compagnie de l'automobile actuelle du département de police pour une automobile Dodge D43 Crusader noire, 4 portes, 1953, pour le prix de \$484.48; le tout avec les accessoires, et sujet aux conditions de la compagnie comprises dans sa lettre du 13 mars 1953, moins la transmission surmultiplication.

Le comité étudie de nouveau les soumissions reçues pour l'achat par la Cité d'un camion. Le comité recommande que la Cité de Drummondville accepte la soumission du GARAGE MONTPLAISIR Ltée, comme étant la plus basse soumission, pour un camion GMC, Modèle 451-30, Max G.W.D. 19,500 livres, au prix de \$3,994.00; le tout avec les accessoires, et sujet aux conditions de la Compagnie comprises dans sa lettre du 23 mars 1953.

Le comité recommande l'engagement de M. André Chamberland, comme ingénieur-assistant de la Cité, au salaire de \$325.00 par mois.

Le comité prend connaissance de la demande de Supertest Petroleum Ltd, pour la construction d'un poste d'essence au coin des rues Boulevard St. Joseph et Cockburn. Le comité charge le greffier d'écrire à la Compagnie que cette demande sera prise en considération après la publication de deux avis dans les journaux, aux frais de la Compagnie.

Le comité recommande que la demande de Delle Mildred Mastine, pour Assistance Publique, soit acceptée.

Et la séance est levée.

.....
Antoine Biron
 Maire

.....
Alfred Weiss
 Greffier.

Le 13 avril 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 13 avril 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS :- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 mars 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et de l'assemblée spéciale tenue le 25 mars 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente par monsieur W.S. Gall, à la Cité de Drummondville, du lot numéro dix-neuf (19) du quartier Ouest de la Cité de Drummondville, pour le prix de \$12,000.00; ledit terrain devant servir à la construction d'un Bureau d'Enregistrement, ou autre édifice public.

achat du lot
no.19, Quar-
tier Est,
re: Bureau
d'Enregistre-
ment.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que la Cité de Drummondville achète ledit terrain, aux conditions mentionnées au projet d'acte de vente, pour la construction d'un Bureau d'Enregistrement, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, avec monsieur W.S. Gall, un contrat pour l'achat dudit terrain. ADOPTE.

(Voir résol.
25 mai 1953.)

Le règlement numéro 397, imposant les taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1953, subit sa première lecture.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron s'absente, et l'assemblée est présidée par l'échevin Emile Lauzière, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$70,859.77, au compte budget, et de \$697.28 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Et la séance est levée.

.....*Antoine Biron* Maire

.....*Emile Lauzière* Maire-suppléant.

.....*W.S. Gall* Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 avril 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Léo Loiselle, directeur de la Défense Civile Canada, Drummondville, en date du 27 mars 1953, demandant la permission d'utiliser le Garage Municipal pour leurs assemblées, et occasionnellement, pour certains exercices. Le comité recommande que cette demande soit acceptée.

Le comité recommande que le Trésorier, M. Raoul Héroux, soit délégué au Congrès de la Municipal Finance Officers, qui se tiendra du 15 au 18 juin 1953.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Léo Loiselle, directeur de la Défense Civile Canada, Drummondville, en date du 10 avril 1953, demandant un prêt de \$175.00, en faveur de monsieur Paul Arseneault, qui doit suivre un cours modèle de Gardes civils seniors, à Ottawa, du 27 avril au 9 mai 1953. Le comité recommande que cette demande soit accordée, aux conditions mentionnées dans ladite lettre.

Le comité recommande que Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron soit délégué au Congrès Municipal International, qui se tiendra à Montréal, du 20 au 24 septembre 1953.

Lecture est donnée d'une lettre de monsieur Léo Loiselle, directeur de la Défense Civile Canada, en date du 26 mars 1953, demandant à la Cité le paiement d'une certaine indemnité dans les frais de voyages et téléphones, pour M. Paul A. Martel, qui assiste ce dernier dans l'organisation de la Défense Civile. Le comité recommande d'indemniser M. Paul A. Martel de ses dépenses de voyages, ainsi que pour les téléphones que M. Martel doit faire, ce dernier devant présenter son compte à la Cité à tous les deux mois.

Le comité prend connaissance de l'offre faite ^{par} Dame Aurore Demers, à savoir :- la cession à la Cité d'un certain terrain étant le numéro de cadastre 5-2 du quartier Est de la Cité de Drummondville, au prix de \$4,500.00. Le comité recommande que cette offre soit laissée en suspens.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la Société d'Agriculture du Comté de Drummond, à titre d'octroi et d'annonce dans leur programme à l'occasion de l'Exposition Agricole du Comté de Drummond, laquelle aura lieu du premier au 5 juillet 1953.

Le comité prend connaissance d'une réclamation faite par M. Armand Lauzon, au montant de \$38.59. Le comité recommande que cette réclamation soit refusée.

Le comité recommande que le loyer dû par M. Nestor Cormier, à M. Albert Rivard, et que M. Cormier réclame à titre d'Assistance Publique, soit refusé.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique suivantes soient acceptées:- M. Ludger Rivard, Dame Stanislas Daigneault, Fernand Boisvert, Dame Jean Simerd et son fils Laurent, Léo Duguay, Dame Thomas Cyr, Mariette Beaudoin.

Le comité prend connaissance du cas de Dame Napoléon Lyonnais, qui a été retournée par la ville d'Asbestos, après avoir demeuré quelque temps dans cette localité, afin de la soustraire aux lois de l'Assistance Publique. Le comité charge l'aviseur légal d'écrire à la ville d'Asbestos à ce sujet.

Le comité autorise le Tréscrier à payer une somme de \$15.00 au Dr. Georges Laperrière, en règlement de ses honoraires pour soins et traitements donnés à Dame Stéphanie Blais.

Le comité prend connaissance du projet de bail préparé par la Compagnie Southern Canada Power, concernant un droit de passage sur la propriété de la Compagnie, sur la Rive Nord du St.François, droit de passage nécessité pour l'installation d'une source d'approvisionnement d'eau, en vue de la protection contre l'incendie. Le comité autorise le maire et le greffier à signer le bail avec la Compagnie.

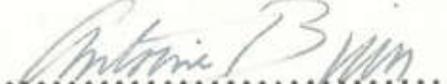
Le comité prend connaissance d'une ordonnance rendue par la Régie des Transports, en date du 27 mars 1953, demandant à la Cité de Drummondville, Ville St.Joseph, municipalité de St.Simon, et Village St.Jean-Baptiste, de faire rapport à la Régie de leurs conclusions et recommandations au sujet d'une certaine question de transfert soulevée par la Corporation municipale de St.Simon de Drummond.

Le comité prend connaissance aussi d'une lettre adressée par la Compagnie Autobus Drummondville Ltée, en date du 8 avril 1953, dans laquelle la Compagnie, après avoir expliqué le système d'autobus actuellement en vigueur, se déclare prête à reprendre et à donner un système de transfert au Parc St.Frédéric, lieu d'arrivée et de départ des circuits; ce système devant fonctionner sans correspondance, avec l'aide des indications données par les chauffeurs d'autobus de la Compagnie.

Après avoir étudié cette question, le comité recommande l'approbation du système de transfert préconisé par la Compagnie Autobus Drummondville Ltée.

Le comité recommande que M. Gérard Laramée, employé de la Cité au Garage Municipal, soit remercié de ses services, et qu'avis de congé lui soit donné en conséquence.

Et la séance est levée.


.....
Maire


.....
Greffier.

Le 27 avril 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 avril 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J.Amédée Savard, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 avril 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour.

L'échevin Armand Thibodeau entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que les rapports de l'assemblée régulière du 13 avril 1953, et du comité tenu le même jour, soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Holtite Rubber Co., en date du 18 avril 1953, demandant à la Cité que des enseignes indiquant "Pas de stationnement" soient placées sur la rue St.François, afin de permettre avec plus de facilité le chargement et le déchargement des marchandises.

Avis
de
motion

Lecture est aussi donnée d'une lettre du chef de police approuvant la demande de ladite Compagnie, et demandant au Conseil d'étudier s'il n'y aurait pas moyen de placer des enseignes "Pas de stationnement" sur la rue Brock, de la rue Girouard à la rue Cockburn.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement amendement le règlement de circulation, pour ce qui concerne le stationnement sur les rues St.François et Brock.

Le Conseil prend connaissance d'une demande de M. Antonio Lemaire à l'effet d'obtenir une quittance de l'hypothèque qu'il a consentie à la Cité de Drummondville sur les lots 160a-238, 249 et 255 du Canton de Grantham, comme garantie de l'exécution de son contrat pour l'enlèvement des vidanges, vu qu'il a remplacé cet acte d'hypothèque par une police de garantie en date du 25 septembre 1952, avec la Royal Insurance Company of Liverpool. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que le maire et le greffier soient autorisés à signer l'acte de quittance de l'hypothèque avec M. Antonio Lemaire. ADOPTE.

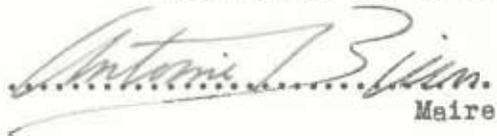
Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que demande soit faite au Procureur Général de la Province de Québec de faire observer la Loi des Liqueurs, le dimanche, dans les limites de la Cité de Drummondville, ^{avec} dans toute sa rigidité. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance de la demande de la Croix Rouge Canadienne, pour la salle de l'Hôtel de Ville, les 26 et 27 mai 1953, pour y tenir une clinique de donneurs de sang. Le Conseil charge le greffier d'écrire à

la Croix Rouge pour l'aviser que la Cité est heureuse de lui fournir la salle de l'Hôtel de Ville, pour y tenir une telle clinique.

Lecture est donnée d'une liste de mutations de propriétés, en date du 27 avril 1953. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que lesdites mutations de propriétés soient faites au rôle d'évaluation. ADOPTE.

Et la séance est levée.


Maire


Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 avril 1953, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité charge le greffier d'offrir les meilleures félicitations du Conseil à M. Charles Doucet, élu récemment à la présidence de la Chambre de Commerce du Comté de Drummond.

Le comité recommande que M. Gilles Pepin soit engagé comme gardien de la Plage Ste. Thérèse, au même salaire que l'an dernier.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00 à la Revue Diocésaine de Nicolet, pour une annonce dans le prochain numéro de la Revue.

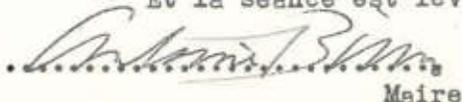
Le comité recommande que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à effectuer les travaux d'égoût sur la rue Ringuet, entre St. Alfred et St. Pierre, ainsi que sur la rue Pepin, depuis la rue St. Pierre à la Rivière Noire.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à exempter des taxes foncières une certaine propriété étant le lot numéro 50-383 du quartier Est de la Cité de Drummondville, appartenant à Delle Rose Ellis, étant donné que ce lot sert pour des fins scolaires.

Le comité recommande que le plan de subdivision du lot étant la partie 162b-97 du Canton de Grantham, tel que préparé par MM. Goulet & Saint-Pierre, en date du 9 avril 1953, soit accepté.

Le comité recommande que la demande d'Assistance Publique dans le cas de Jean-Louis Therrien soit acceptée, que la demande de Lucille Gagnon soit refusée, ainsi que celle de Dame Joseph Aubertin.

Et la séance est levée.


Maire


Greffier

Le 11 mai 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 mai 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 avril 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement amendant le règlement de circulation, pour ce qui concerne le stationnement sur les rues St.François, Brock, et Bérard.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

Centre du Bien-Etre	à	PROVENCAL, Paul-Emile,	no.de cadastre	160a-91-41	Gr.
" " " "	à	LEBOEUF, Edgar,	" " "	160a-91-42	"

ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Institut National Canadien pour les Aveugles, en date du 11 mai 1953, demandant la permission de vendre des cannes blanches miniatures, à Drummondville, vendredi, le 29 mai 1953. Le Conseil recommande que cette demande soit accordée.

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce des Jeunes de Drummondville, en date du 28 avril 1953, demandant l'autorisation de se servir de la salle de l'Hôtel de Ville lors du Congrès régional des Chambres de Commerce Junior de la région St.François-Yamaska, le 7 juin prochain. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une copie de résolution passée par la municipalité de Grantham-Ouest, le 4 mai 1953, à l'effet que la municipalité de Grantham-Ouest entend ne pas se tenir responsable des frais qui pourraient être occasionnés lors d'un incendie, par le service de la brigade des incendies de la Cité de Drummondville, et qu'il n'y a personne d'autorisé dans ladite municipalité à retenir les services de cette brigade.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que l'échevin Léo Corriveau soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Avis de
motion

B.W.

L'échevin Armand Thibodeau donne avis de motion d'un règlement autorisant un emprunt de \$50,000.00, à l'effet d'acquérir, construire, et entretenir des immeubles devant servir à des fins industrielles; le tout suivant les dispositions du chapitre 80, 14-15 Geo.VI, S.R.Q.1951.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron s'absente, et l'échevin Léo Corriveau agit comme maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$57,103.99 au compte budget, et de \$1,504.08 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à mardi, le 19 mai 1953. ADOPTE.

Antoine Biron
.....
Maire
Léo Corriveau
.....
Maire-suppléant.

U. M. M. M. M.
.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 11 mai 1953, tous les échevins qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité prend connaissance d'une lettre de la Southern Canada Power Co.Ltd, en date du 24 avril 1953, ainsi que du bail en vertu duquel la Compagnie loue à la Cité de Drummondville une certaine partie du Parc Woodyatt, pour le prix de \$1.00 par année, et aussi moyennant une contribution par la Cité pour l'entretien de tout le parc, d'un montant de \$1,200.00 pour l'année 1953. Le comité recommande que la Cité verse à la Compagnie cette contribution, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville le contrat de bail avec la Compagnie.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser à L'Association Athlétique de Drummondville Inc., une somme de \$200.00, pour l'entretien du terrain du Stade de Baseball.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à L'Association des Fanfares Amateurs de la Province de Québec, à titre d'octroi dans le programme-souvenir qui sera imprimé lors du Festival des Fanfares qui doit se tenir à Thetford Mines, les 27 et 28 juin prochains.

Bail
re: Parc
WOODYATT

Le comité prend connaissance d'une plainte de M. J.A. B. Gibbs, en date du 14 avril 1953, à l'effet que M. Normand Vallières exploiterait un commerce sur la rue Lafontaine, qui est une rue résidentielle. Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Normand Vallières, pour l'aviser que la rue Lafontaine est une rue résidentielle, et qu'il doit cesser l'exploitation de tout commerce sur cette rue.

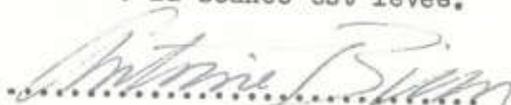
Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire au Ministère de l'Agriculture pour lui demander de continuer les octrois qui ont été promis à la Cité, pour l'aider à défrayer le coût des intérêts et de l'amortissement de la dette contractée par l'achat de la bâtisse et du terrain de la Société d'Agriculture du Comté de Drummond.

Vente
LACKIE,
Rive Nord

Le comité prend connaissance d'une option consentie à la Cité de Drummondville, le 9 mai 1953, par Milton Lackie et Dame George Lackie, en vertu de laquelle ces derniers s'engagent à céder une certaine partie de leur terrain pour le redressement et l'élargissement du chemin de la Rive Nord; le tout moyennant le prix de \$919.00; le tout suivant les conditions mentionnées dans ladite option. Le comité recommande que cette option soit acceptée, et que le Trésorier soit autorisé à payer à Milton Lackie et Dame George Lackie ladite somme de \$919.00; que le maire et le greffier soient autorisés à signer un contrat à cet effet.

Lecture est donnée d'une lettre de madame Jean Régis, en date du 7 mai 1953, demandant à la Cité le remboursement de la licence de taxi, au montant de \$27.00, que son mari a payée à la Cité. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$27.00 à madame Jean Régis; le tout sans admission de responsabilité, sans reconnaissance de dette, et sans préjudice aux droits de la Cité.

Et la séance est levée.


Maire


Greffier.

Le 25 mai 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 25 mai 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 11 mai 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J.Amédée

Savard, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Modifie
résolution
13/4/53,
re: lot 19,
terrain
W.S.GALL.

Savard
Léon Coriveau
Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin ~~Amédée Savard~~, que la résolution du 13 avril 1953, concernant la vente du lot numéro 19 du quartier Ouest, par M. W.S. Gall à la Cité de Drummondville, soit modifiée, en remplaçant dans le premier paragraphe les mots "ou autre édifice public" par les mots "ou à la condition suivante:- De ne pas ériger ou permettre qu'on érige sur ledit terrain aucun dépôt de rebuts, manufacture, industrie, ou tout bâtiment de nature commerciale qui pourrait détériorer la propriété voisine, ledit terrain ne devant être utilisé que pour y ériger un édifice destiné à servir de Bureau d'Enregistrement, ou de Cour, ou des deux à la fois, ou de bibliothèque municipale, ou de Palais de Justice, ou d'Hôtel de Ville, mais sans station de pompes à incendie dans ce cas." ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de la Régie des Services Publics, en date du 27 avril 1953, demandant à la Cité le paiement de la somme de \$1,350.00, pour honoraires dus par la Cité pour l'exploitation d'un service d'aqueduc. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que cette question soit laissée en suspens. ADOPTE.

Règl.no.397
(adopté)

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 397, amendement le règlement de circulation no. 320, pour ce qui concerne le stationnement sur les rues St.François, Brock, et Bérard. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Amédée Savard, secondé par l'échevin Léo Coriveau, que le mardi, 2 juin 1953, soit proclamé fête civique. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le télégramme suivant soit envoyé à Sa Majesté la Reine Elizabeth II :-

" A Sa Très Excellente Majesté la Reine,

"

" Qu'il plaise à Votre Majesté :-

"

" A la demande de vos loyaux sujets de la Cité
" de Drummondville, comté de Drummond, Province de
" Québec, je désire humblement exprimer notre at-
" tachment au Trône et à la personne de Votre Ma-
" jesté, ainsi qu'à votre bien-aimé époux, le Prince
" Philip, Duc d'Edimbourg.

" Nous prions que votre règne, par la Grâce de
" Dieu, soit béni par la Divine Providence, et qu'Elle
" vous accorde longue vie, santé et bonheur.

" Je demeure votre très fidèle et respectueux
" serviteur.

"

ANTOINE BIRON, maire,
Cité de Drummondville.

"

ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que la mutation de propriété suivante soit faite au rôle d'évaluation, SAVOIR :-

No. de cadastre 147-2, 28-20-2 du quartier sud,
Ancien propriétaire :- Allan Rankin
Nouveau propriétaire:- Dame Veuve J.H. Lafrenière.

ADOPTÉ.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que la séance soit ajournée à dix heures p.m., ce 25 mai 1953.

Antoine Biron
..... Maire

Alfred Gauthier
..... Greffier

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 25 mai 1953, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Antoine Biron.

Le comité recommande que le greffier soit chargé d'écrire à M. Ovide Dionne et à M. Albert Madore, pour leur enjoindre d'enlever les matériaux de construction de toutes sortes qui ont été laissés dans la rue et sur le trottoir, en face du lot numéro 50-245 du quartier Est, sur la rue Bérard.

Le comité autorise le Trésorier à verser une somme de \$200.00 au colonel J.E. Vessot, à titre d'octroi de la Cité lors de la réception du Ministère des Postes, à Drummondville.

Le comité étudie la demande des constables pour une augmentation de salaire, lors du renouvellement du contrat que la Cité est appelée à signer. Les membres du Conseil regrettent de ne pouvoir se rendre à la demande des constables, et le comité, à l'unanimité, recommande que cette demande soit refusée, et que le maire et le greffier soient autorisés à signer le renouvellement du contrat avec les mêmes clauses et le même salaire que l'an dernier.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Chefs de Police et Pompiers de la Province de Québec, en date du 27 avril 1953, avisant la Cité que le prochain Congrès Annuel sera tenu du 6 au 9 juillet 1953, dans la Cité de Champlain. Le comité recommande que le chef de police, ainsi que le président du Comité de Police, soient délégués de la Cité à ce Congrès.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés :- Dame Rosaire Daneau, Germain Otis, Jean-Guy Lemire, Dame Gérard Pellerin.

Le comité autorise le Trésorier à verser une somme de \$25.00 par mois à M. Nestor Cormier, pour le loyer de M. Albert Rivard, pour quelques mois.

Le comité recommande l'engagement de M. Alphonse Moffat, comme employé du filtre, au salaire de \$35.00 par semaine.

Le comité recommande que le greffier soit chargé de transmettre à monsieur Donat Bourgeois, les remerciements des membres du Conseil de la Cité pour avoir mis gratuitement un autobus à la disposition des membres du Conseil, lors de la visite industrielle de Thetford-Mines.

Le comité recommande que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les contrats qui seront nécessaires pour l'élargissement et le redressement du chemin de la Rive Nord, du côté d'Hemmings-Falls.

Et la séance est levée.

Antoine Biron Maire ... *Maurice Hains* Greffier.

Le 25 mai 1953.

Assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu ordinaire des séances de ce Conseil, lundi, le 25 mai 1953, à dix heures p.m., cette séance étant un ajournement de la séance régulière tenue ce jour.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée du budget préparé par le Trésorier de la Cité, pour l'année 1953, prévoyant un total de recettes de \$642,071.00, et un total de dépenses de \$641,852.51, laissant un surplus de \$218.49. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ce budget soit approuvé..

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 398, concernant l'imposition des taxes foncières générales et spéciales pour l'année 1953. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron Maire ... *Maurice Hains* Greffier.

Budget
1953

Règl. no. 398,
taxes 1953
(adopté.)

Le 8 juin 1953

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 8 juin 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard, Armand Thibodeau, et Pierre Mathieu. En l'absence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron, la séance est présidée par l'échevin Léo Corriveau, maire-suppléant.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 25 mai 1953, ainsi que de l'ajournement de ladite séance, et du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron entre, mais ne prend pas son siège.

Lecture est donnée d'une lettre de Ville St.Joseph, en date du 5 juin 1953, demandant à la Cité de Drummondville la permission de raccorder au canal d'égoûts de Drummondville, sur le Boulevard St.Joseph, l'égoût de la piscine que la Fabrique St.Joseph est à ériger sur ses terrains de jeux. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le Trésorier soit autorisé à payer à la Southern Canada Power Co.Ltd, la somme de \$681.21, étant la part que la Cité sera appelée à payer à ladite compagnie, pour déménager les poteaux sur la Rive Nord, et la Southern Canada Power Co.Ltd est par les présentes autorisée à déménager les poteaux et à faire lesdits travaux, la Cité s'engageant à payer ledit compte sur présentation d'icelui. ADOPTE.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron demande la suspension de la séance pour une dizaine de minutes, afin de communiquer aux échevins certaine nouvelle très importante, et afin d'obtenir leur opinion.

Son Honneur le Maire s'absente ensuite, et la séance est reprise.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le maire et le greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville le contrat pour l'élargissement du trottoir, du côté nord de la rue Marchand, avec chacun des propriétaires, à la condition toutefois, et ce sera une des clauses du contrat, que cette cession de terrain n'affectera en rien le règlement de construction quant à la ligne de rue qui demeurera telle quelle, comme si cette cession n'avait pas eu lieu. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$8,530.59 au compte capital, et de \$57,923.85 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire-suppléant et par le greffier.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mèreure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le Trésorier soit autorisé à accorder un escompte de 5% à tout contribuable qui acquittera ses taxes avant échéance, et le paiement de la taxe foncière pourra se faire comme d'habitude, soit la moitié du compte payable au mois de juillet, et l'autre moitié payable au mois de décembre. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Léo Corriveau
.....

Maire-suppléant

Maurice Blais
.....

Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 8 juin 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Léo Corriveau, maire-suppléant, en l'absence de Son Honneur le Maire M^e. Antoine Biron.

Le comité recommande qu'une lumière soit installée sur la rue St. Georges.

Et la séance est levée.

Léo Corriveau
.....

Maire-suppléant

Maurice Blais
.....

Greffier

Escompte 5%
sur paiement
des taxes
foncières
1953

Le 22 juin 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 22 juin 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS :- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 8 juin 1953, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement prohibant le stationnement sur une certaine distance sur les rues Celanese et Boulevard St. Joseph.

L'échevin Jos. Mercure donne avis de motion d'un règlement à l'effet de donner un nom à la rue située dans le quartier Ouest, étant le lot 160a-248.

Lecture est donnée d'une lettre du Syndicat des Employés Municipaux de Drummondville, en date du 12 juin 1953, informant le Conseil de la Cité de Drummondville que les représentants dudit Syndicat sur le Comité de Surveillance, conformément à l'article no. 17 de la Convention, sont :- MM. Théotime Dionne, Robert Lemieux, Jos. Cournoyer; Substituts:- Bruno Beaudoin, agent d'affaires, et Wellie Aubé.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association des Cyclistes de D'Ville Inc., en date du 15 juin 1953, demandant la permission d'utiliser le même circuit que l'an dernier, soit les rues Lindsay, Marchand, DesEcoles et DuMoulin, pour courir le marathon cycliste, le 5 juillet prochain. Le Conseil charge le Greffier d'aviser M. Lemire, que cette demande doit être soumise en premier lieu au Chef de police.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le compte des pompiers, au montant de \$673.04, pour services du 26 mars au 12 juin 1953, soit approuvé, et que le Trésorier soit autorisé à le payer. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de démission du constable J.L. Godbout, en date du 22 juin 1953.

Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la séance soit ajournée au 26 juin 1953, à huit heures p.m. ADOPTE.

..... Antoine Biron
Maire

..... Marcel Maris
Greffier

Avis
de
motion

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 22 juin 1953, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que des instructions soient données au chef de police, de demander à ses constables de bien vouloir vérifier tous les permis de construction, et de lui faire rapport ~~rapport~~ immédiatement sur toute nouvelle construction qui n'apparaît pas avoir obtenu de permis de construction; ce rapport devant être communiqué ensuite à M. Renaud.

Les membres du comité prennent connaissance d'une lettre du notaire P.H. Moisan, en date du 4 juin 1953, concernant certaines suggestions dans la préparation des contrats devant être signés pour l'élargissement et le redressement du Chemin de la Rive Nord, et notamment, la signature d'un engagement par certains intéressés qui les lierait jusqu'à la signature de l'acte de vente, engagement dans lequel seraient relatées les principales clauses de l'acte de vente.

Le comité recommande de suivre les recommandations du notaire Moisan, contenues dans ladite lettre du 4 juin 1953.

Le comité recommande qu'une lumière soit posée sur la rue Corriveau, près du Garage Municipal.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés :- Magloire Rochefort, Dame Napoléon Lyonnais, Dame Albert Camirand, Gaston Beaulac; que les cas suivants soient refusés:- Laure Bergeron, Laurier Parenteau, Richard René, Eugène Chalifoux.

Le comité recommande que le salaire de M. Gérard Fournier soit augmenté de \$0.05 de l'heure.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
.....
Maire

Marcus Moisan.....
Greffier.

Le 13 juillet 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 13 juillet 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 22 juin 1953, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$50,866.86 au compte budget, et de \$5,457.83 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Le Conseil prend connaissance d'un bail préparé par la Southern Canada Power Co. Ltd, concernant un droit de passage sur un terrain étant une partie du lot numéro 20 du quartier Nord de la Cité de Drummondville, appartenant à la Compagnie, dans le but d'installer une prise d'eau pour assurer une meilleure protection contre l'incendie; le tout en considération d'une somme de \$5.00 par année. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit bail au nom de la Cité. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement numéro 400, à l'effet de donner un nom à la rue située dans le quartier Ouest, étant le lot 160a-248.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer avec la Corporation de l'Hôtel-Dieu de Nicolet le contrat comportant la cession d'une lisière de terrain nécessaire pour l'élargissement de l'avenue des Frères, dans la Cité de Drummondville. ADOPTE.

L'échevin Armand Thibodeau entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Léo Corriveau, et résolu à l'unanimité, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer les contrats suivants pour l'élargissement et le redressement du Chemin de la Rive Nord, du côté d'Hemmings-Falls, aux conditions mentionnées aux projets d'actes :-

- | | | pour le prix de:- |
|---|--|-------------------|
| 1. WILFRID BROUILLARD, | partie de $\frac{1}{2}$ S.E. 9-12, | \$ 1.00 |
| 2. JOSEPH PRESHO, | parties 8-1 et 10-1, | 32.00 |
| 3. JOSEPH LUSSIER, | lots 186-8, 14, 18 et 19, et
partie du lot 186-13 | 901.00 |
| 4. JEAN HAMEL, | partie 186-4 | 50.00 |
| 5. JEAN HAMEL, | partie de l'ancien chemin public,
d'une superficie approximative de
558.65 pieds carrés, que la Cité
lui cède pour bonnes et valables
considérations. | |
| 6. JOSAPHAT PATRY, | partie 186-20, en échange la Cité
cède 186-18 et partie 186-19;
échange fait sans soulte. | |
| 7. DAVID DESHAIES, | partie de la $\frac{1}{2}$ N.O. 9-12, et par-
tie du lot 9-13, | 1.00 |
| 8. Dame MILDRED REID-LACKIE
et GEORGE M. LACKIE :- | a) Promesse de vente conditionnelle
pour une partie du lot 20, com-
portant échange par la Cité d'un
emplacement faisant partie de l'an-
cien chemin public; échange qui
sera fait sans soulte; | |
| | b) Vente du lot 9-14 et de partie 9 non
subdivisée :- | \$ 912.00 |
| 9. Servitude en faveur de la SOUTHERN CANADA POWER Co.Ltd, sur
le lot 186-8, en bordure du nouveau chemin. | | |

ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement numéro 399, autorisant un emprunt de \$350,000.00, à l'effet d'acquérir, construire, et entretenir des immeubles devant servir à des fins industrielles; le tout suivant les dispositions du Chapitre 80, 14-15 Geo. VI, S.R.Q. 1951.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente par la Succession de Dame Arthur Bérard à la Cité de Drummondville, des terrains étant les numéros 153-242 et 153-253, au cadastre du Canton de Grantham, comté de Drummond, pour le prix de \$3,600.00 quant au numéro 153-242, et \$1.00 pour le terrain 153-253. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville le contrat pour l'achat des terrains ci-dessus mentionnés. ADOPTE.

Le Greffier donne lecture d'une lettre de M. Rolland Perreault, en date du 6 juillet 1953, demandant une résolution du Conseil de la Cité, à l'effet que le Conseil n'a pas d'opposition à ce que la Régie des Transports lui accorde un permis de location de véhicules - automobiles de promenade ou de livraison (Drive-Yourself). Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la demande de M. Perreault soit accordée. ADOPTE.

Première lecture est donnée du règlement numéro 401, à l'effet de prohiber le stationnement sur une certaine distance sur la rue Celanese, à partir du Boulevard St. Joseph, du côté de la taverne propriété de M. Ferdinand Allard, et aussi sur une certaine distance sur le Boulevard St. Joseph, à partir de la rue Celanese, du côté de la taverne propriété de M. Ferdinand Allard.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte de vente entre la Cité de Drummondville et la Succession S.R. Newton, préparé par le notaire Paul H. Moisan, de certains terrains étant une partie des lots 162b et 166b, ainsi que des lots 162b-(255, 256, 260, 261, 262, 275), ainsi que les lots 166b-(16 à 26 incl.) du Canton de Grantham, pour le prix de \$46,980.00; il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la Cité de Drummondville achète de la Succession Newton les terrains plus haut mentionnés, pour le prix de \$46,980.00, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer tel contrat au nom de la Cité de Drummondville, contrat qui fera l'objet d'un prochain règlement d'emprunt au montant de \$350,000.00, et à la condition toutefois que ledit règlement soit approuvé par les électeurs-proprétaires, par la Commission Municipale et par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil. ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron Maire

U. Marcel U. U. U. Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 juillet 1953, tous les échevins qui ont assisté à ladite séance régulière siégeant en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre, en date du 23 juin 1953, du Syndicat des Employés municipaux de Drummondville, demandant à rencontrer les représentants de la Cité de Drummondville, pour discuter les griefs au sujet des employés qui n'ont pas eu l'augmentation de salaire exacte du contrat. Le comité recommande que les échevins J. Hormisdas Hains, Pierre Mathieu, et Oscar Pélissier, tous membres du Comité des Chemins, Trottoirs et Egoûts, soient délégués comme représentants de la Cité pour discuter de ces griefs avec le Syndicat.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à payer une somme de \$528.00 à Barnes Investigation Bureau, 204 ouest, rue Notre-Dame, Montréal, pour frais d'une enquête spéciale.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à radier des livres de la Cité les comptes suivants:-

J.F.D. Joyal	\$ 101.55
Daniel Vachon	159.20
Normand Smith	188.63

ces comptes ayant été faits pour des services d'égoûts qui sont maintenant considérés comme des nouveaux services.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à radier des livres de la Cité le compte de Henri Desfossés, au montant de \$43.00, pour déboucher un égoût à sa propriété, rue St.Jean; le tout afin de compenser certains dommages qui auraient été causés par l'eau, à la propriété de M. Desfossés.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Wellie Grondin, la somme de \$28.76 sur les comptes aux montants de \$97.74 et de \$31.02 que ce dernier a payés pour des travaux effectués par la Cité (comptes en date du 24 et 30 mai 1950.)

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à réduire d'une somme de \$13.00 le compte en date du 20 avril 1953, adressé à M. Frank Bouchard, 303 rue Lindsay, pour travaux effectués par la Cité.

Lecture est donnée d'une lettre de Autobus D'Ville Ltée, en date du 9 juillet 1953, demandant au Conseil la permission de poser l'enseigne "Sens unique" au-dessus du trottoir, suivant le plan attaché à ladite lettre, sur un orme situé sur la rue Hériot. Le comité recommande que cette demande soit acceptée, à la condition toutefois que l'orme ne soit pas endommagé.

Le comité recommande que le Greffier soit autorisé à demander des soumissions pour l'achat, par la Cité, d'un camion, pour le contremaître de la Voirie.

Le comité recommande que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer avec l'Unité des Policiers de la Cité de Drummondville une Convention Collective de Travail, convention qui a été dûment étudiée par les membres du Conseil.

Le comité recommande que le salaire de M. Elphège Simoneau soit porté à \$55.00 par semaine, et celui de M. Majorique Dionne à \$60.00 par semaine.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique suivantes soient acceptées :- Carmen Régis, Marcel Dionne, enfants d'Armand Paradis, Adélaré Gravel, Irène Paradis, Marcel Lessard, Michel et Monique Lessard; et que les cas de Georges-Arthur Trempe, Dame Gaston Côté, et Dame Roméo Bellemare, soient refusés.

Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron s'absente, et l'échevin Léo Corriveau agit comme maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de M. E. Omar Rioux, en date du 25 juin 1953, demandant d'être favorisé par la Cité de Drummondville dans les contrats d'assurances-feu couvrant l'estrade de baseball, et de responsabilité. Le comité charge le Greffier d'aviser M. Rioux que les membres du Conseil regrettent de ne pouvoir se rendre à sa demande.

Et la séance est levée.

..... Antoine Biron Maire

..... Claude Marois Greffier

..... Maire-suppléant.

Le 27 juillet 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 27 juillet 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Sevard, Pierre Methieu, Armand Thibodeau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 juillet 1953, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 25 juillet 1953, de "Projet Radio Drummond", demandant au Conseil de la Cité de Drummondville d'approuver l'établissement d'un poste de radiodiffusion destiné à desservir le région du Grand Drummondville; cette lettre est accompagnée d'une requête. Cette question est laissée à l'étude jusqu'à la prochaine séance du 10 août, afin d'obtenir d'autres renseignements.

Le règlement numéro 400, à l'effet de donner le nom de rue "MATHIEU", à la rue située dans le quartier Ouest, étant le lot 160a-248 du Canton de Grantham, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Règl. no. 400
rue
MATHIEU

Règl. no. 401,
Stationnement
rues Celanese
& Blvd. St. Jo-
seph; amende
règl. no. 320

Le règlement numéro 401, amendant le règlement de circulation numéro 320, à l'effet de prohiber le stationnement sur une certaine distance sur la rue Celanese, et sur le Boulevard St. Joseph, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J.A. Savard, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Règl. no. 399,
emprunt
\$50,000.00

Le règlement numéro 399, autorisant un emprunt de \$50,000.00, à l'effet d'acquérir, construire, et entretenir des immeubles devant servir à des fins industrielles; le tout suivant les dispositions du Chapitre 80, 14-15 Geo. VI, S.R.Q. 1951, subit sa deuxième lecture. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

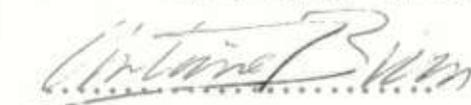
Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le trottoir soit fait sur le côté ouest de la rue Marchand, des limites de Ville St. Joseph à la rue Sylvan. ADOPTE.

Lecture est donnée des soumissions reçues pour l'achat d'un camion, suivant les spécifications données dans la demande de soumission du 14 juillet 1953. Ces soumissions sont comme suit :-

LEMOYNE AUTOMOBILE ENRG.	\$ 1,495.30
PINARD & PINARD Ltée	1,695.00
GARAGE MONTPLAISIR Ltée	1,600.00
DESMARAIS AUTOMOBILE Ltée	1,700.00
GARAGE DANEAU & DAVID Ltée	1,711.35
GARAGE FORTIER (empattement 115")	1,799.53
(empattement 127")	1,844.41

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J. Hermidas Heins, que la soumission de Lemoyne Automobile Enrg. soit acceptée, suivant les termes et conditions de sa soumission en date du 24 juillet 1953, au prix de \$1,495.30. ADOPTE.

Et la séance est levée.


 Maire


 Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 27 juillet 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que les travaux d'épouïs soient refaits sur la rue Garceau, de la rue St. Edouard, vers l'ouest, jusqu'au terrain de la Southern Canada Power Co. Ltd.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$1,500.00 aux Frontiersmen, à titre d'octroi.

Le comité étudie la demande d'octroi faite par L'Association Athlétique Drummondville, et recommande que le Trésorier soit autorisé à verser à ladite Association une somme de \$2,500.00, à titre d'octroi final pour 1953.

Le comité recommande que le trottoir soit refait sur la rue Lafontaine, entre les rues Cartier et Vassal.

Le comité recommande que le salaire de M. R. Blanchette soit porté à \$72.20 par semaine.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité un montant de \$35.00 chargé pour travaux, chez madame Arthur Gobeil.

Et la séance est levée.

...*Antoine Biron* Maire

...*Marcel Marois* Greffier.

Le 10 août 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 10 août 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Emile Lauzière, Oscar Pélissier, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 27 juillet 1953, ainsi que du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$67,646.86 au compte budget, et de \$8,566.10 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

L'échevin Jos. Mercure entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$25.00 au Camp de Santé de Drummond, à titre d'octroi. ADOPTE.

L'échevin Oscar Pélissier donne avis de motion d'un règlement amendant le règlement de circulation numéro 320, à l'effet de permettre un stationnement de 60 minutes sur la rue Lowring, côté est, entre les rues Brock et Lindsey.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que la votation sur le règlement numéro 399, autorisant un emprunt de \$50,000.00, soit fixée aux 28 et 29 août 1953. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que l'échevin Jos. Mercure soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Lecture est donnée d'un avis de la Régie des Transports, en date du 27 juillet 1953, à l'effet que la Cie Autobus Drummondville Ltée demande l'autorisation d'annuler la clause concernant le service des masses, insérée dans les contrats intervenus les 16 juillet 1947 et 14 septembre 1948.

Il est alors proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la Cité de Drummondville n'ayant reçu aucune objection à la présente demande, ne croit pas devoir s'objecter à la demande de la Cie Autobus Drummondville Ltée. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que les mutations de propriétés suivantes soient faites au rôle d'évaluation actuellement en vigueur, SAVOIR :-

<u>Ancien propriétaire</u>	<u>Nouveau propriétaire</u>	<u>Numéro de cadastre</u>
MATHIEU, Pierre	NADEAU, Fernand	162b-(51,52)
SCHAEFER, Isidore,	SCHAEFER, Albert	P.57, 0.
do	SCHAEFER, Anatole,	50-271, E.
LAFRENIERE, Dame Lucie C.	ELAIS & PARE,	42, 43, 0.
RANKIN, Allan	LAFRENIERE, Dame L.C.	147-2, 28-20-2, S.,
CENTRE DU BIEN ETRE	LEBOEUF, Edger	160a-91-42, Gr.
do	HAMEL, Dorée,	160a-91-40, Gr.
do	TEASDALE, Malvin,	160a-91-39, Gr.
do	GAUDET, Gérard,	160a-91-38, Gr.
do	COURCHESNE, Roger	160a-91-47, Gr.
MOISAN, Dame W.A.	COTE, Lionel,	159-137, Gr.
do	VINCENT, Jacques,	159-168, Gr..

GOUIN, Alfred,	PARIS, Germain & Jean-Marc	P.508, E.
LECLAIR, Armand,	CARRIERE, Joseph,	162b-71, Gr.
ROBERT, Dame Georges,	ROBERT, Lucien,	156-56, Gr.
ROBERT, Lucien,	BARIL, Antonio,	156-49, P.156-48 Gr
HEON, Alphonse,	BINETTE, Benoit,	P.1, Nord
CHAPPELLAINE, Walter, do	LABELLE, J.D.	162b-25, Gr.
LAPLANTE, Gérard,	FOURNIER, Herman,	P.162b-26, Gr.
LAFOND, Omer,	FOREST, Cécile,	P.77, E.
EUMAIS, Albert,	DUBUC, Benoit,	2-40, E.
LEFEBVRE, Fernand,	GAMACHE, Lucien,	156-107, Gr.
FRECHETTE, Lucien,	BELAIR, Gérard,	158-65, Gr.
LAMOTHE & Frères,	GIGUERE, Oséas,	P.153-(145,146) Gr.
CORRIVEAU, P.Ernest,	LAMOTHE, Siméon,	107, E.
LEMOYNE, Laurent,	DUMAIS, Albert,	159-29, Gr.
TETREAULT, Dame Loyola, do	CORRIVEAU, P.Ernest, et LEMOYNE, Laurent,	28-112, S.
TREMLAY, Jean-Paul,	KITNER, Murray & Myers,	20, O.,
BELLEMARE, Roméo,	do	21, O.,
NADEAU, Luc,	TREMLAY, Ernest,	85, E.
PAYER, Dame Ferdinand,	PICARD, Alfred,	153-171, Gr.
BOISVERT, Norbert,	LACROIX, Gaston,	601-4, 602-4, E.,
LAFRANCE, Léo,	POULIOT, Elzéar,	P.135, E.
LAFERTE, Succ. Gérard,	BARIL, Antonio,	162b-156, Gr.
JOYAL, Raoul,	MOREY, John,	P.278, E.
LAMOUREUX, Lucien	CORRIVEAU, Paul Ernest,	13-2, O.
FLEURANT, Conrad,	CORRIVEAU, Auguste,	50-393, E.
GOYETTE, Léandre,	FLEURANT, Conrad,	P.131, E.
BARON, Dame Ovila,	THEROUX, Paul,	50-268, E.
JANELLE, Dame Elphège,	BIRON, Dame Yvonne Lauzière,	7-48, E.,
	PELLERIN, Alphonse,	156-60, Gr.
	FORCIER, Dame Lucien,	1-31, 2-2, E.,

KILLORAN, J.L.	O'KEEFE, Will.,	P.1-32, 2-3, E.,
LEBLANC, Léopold,	St.PIERRE, Gilles,	431, E.,
FORCIER, René,	CENTRE DU BIEN-ETRE,	160a-91-5, Gr.
COTE, Agénor,	SIMARD, Albert,	14, S.,
GUERIN, Urgèle & Firmus,	GUERIN, Urgèle,	P.(108,109) \$7,100.
do	GUERIN, Firmus,	2-185, P.2-184, E.
CARDIN, Roch,	CARDIN, Edgar,	P.19, 20, S.,
do	do	P.21, S.,
do	do	25, S.,
do	do	26, S.,
BELL, Napoléon,	BELL, Henry,	156-134, Gr.
ARCHAMBAULT, Dame Dorius,	ARCHAMBAULT, Robert,	159-11-4, Gr.
NADEAU, Emery,	NADEAU, Cécile,	119, E.
PARE, Hervé,	MARCOIS, Dame Alice,	290, E.
VOULES, Dame B.F.	WOOD, W.D.,	8-3, 10-3, N.
ROUSSEAU, Dénéri,	TOURIGNY, Gilbert,	2-55, E.
BOISCLAIR, Germain,	BOISCLAIR, Armand,	P.61, 0.
DALPE, Robert,	LAUZIÈRE, Charles,	162b-218, Gr.
FERLAND, René,	JEAN, Philippe,	156-183, Gr.
do	DeLAGRAVE, Bertha,	156-182, Gr.
do	JEAN, Rémi,	156-184, Gr.
do	do	156-176, Gr.
do	SURPRENANT, Paul-Henri,	156-150, Gr.
do	do	156-151, Gr.
LACKIE, Dame George,	LACKIE, Succession George,	P.8, N.
LACKIE, Dame George & G.Milton,	do	8-10, N.
do	do	8-11, N.
do	LACKIE, Dame George,	9-3, N.
do	do	$\frac{1}{2}$ 9-8, N. (\$300.00)
BARON, Olival,	PINARD & PINARD, Ltée,	P.162b-41, Gr.
ALLARD, Dame M.Jeanne Dessert,	NEWTON, S.R.	162b-15, Gr.
MARCOTTE, Albert,	MELANCON, Roland, et	162b-147, 162b-148 Gr.
	HOULE, Jean-Paul,	
DUBOIS, Aurélien,	FRECHETTE, Eugène,	1-70, 2-36, E.

LEVASSEUR, Robert, do	LEVASSEUR, Paul, do	159-93, Gr. 159-94, Gr.
GODBOUT, J.Louis, do	BERNARD, Aimé, do	162b-97-2, Gr. 162b-97-3, Gr.
CREPEAU, Denis,	JUTRAS, Lionel,	159-53, 160a-169
FOURNIER, Georges,	MAYRAND, Mgr. Paul,	129, S.,
LYONNAIS, Dame Clairina,	LUPIEN, Armand,	P.156-143, Gr.
LUPIEN, Armand,	LYONNAIS, Dame Clairina,	P.27, S.

ADOPTE.

Pour faire suite à la lettre du 25 juillet 1953, de Projet Radio Drummond, demandant au Conseil de la Cité de Drummondville d'approuver l'établissement d'un poste de radiodiffusion destiné à desservir la région du Grand Drummondville, lettre déjà soumise au Conseil le 27 juillet 1953, il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que la Cité de Drummondville déclare n'avoir aucune objection à la demande de M. Maurice Sigouin, principal instigateur de ce projet, pour l'établissement de ce poste de radiodiffusion. ADOPTE.

Son Honneur le Maire s'absente, et l'échevin Jos. Mercure agit comme maire-suppléant.

Le Trésorier de la Cité porte à la connaissance du Conseil que la Compagnie d'assurances Maryland, avise la Cité qu'elle ne couvrira plus à l'avenir le risque de collision sur l'automobile de la police. Le Conseil, à l'unanimité, charge le Trésorier d'aviser monsieur J.E. Lemaire que si c'est l'intention de la Compagnie Maryland de ne plus couvrir ce risque, la Cité se verra dans l'obligation d'annuler ledite police d'assurances.

Et la séance est levée.

Antoine Boivin
..... Maire

Jos. Mercure
..... Maire-suppléant.

J. Marcil
..... Greffier.

Le 14 août 1953.

Assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, vendredi, le 14 août 1953, à cinq heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, J.Amédée Savard, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité entend une délégation des officiers du Club de Baseball de Drummondville.

Le comité recommande que la Cité de Drummondville verse une somme de \$2,500.00 au Club de Baseball D'Ville, à titre de prêt, le Club s'engageant à rembourser ledit montant, et s'engageant à remettre tout octroi qu'il pourrait recevoir du Gouvernement Provincial.

Et la séance est levée.

 Maire

 Greffier.

Le 24 août 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 24 août 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 10 août 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le 14 août 1953. Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés.
ADOPTÉ.

Le règlement numéro 402, amendement le règlement de circulation numéro 320, pour ce qui concerne le stationnement sur la rue Lowring, côté est, entre les rues Brock et Lindsay, subit sa première lecture.

Le Conseil prend connaissance du projet d'acte de vente, préparé par le notaire Paul H. Moisan, par Dame Adrienne Bouchard-Royer à la Cité de Drummondville, d'une partie du lot 28-56, devant servir pour l'arrondissement de l'angle des rues Adhémar et Newton, pour le prix de \$1.00. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, ledit contrat de vente. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance des projets d'acte de vente, préparés par le notaire Paul H. Moisan, par :-

- 1) La Communauté des Révérendes Soeurs de la Présentation de Marie;
- 2) Dame Cécile Parenteau-Corriveau;
- 3) Delle Emma Pepin;
- 4) J. Maurice Roberge;
- 5) Dame Léo Surprenant;
- 6) Paul-Henri Surprenant;
- 7) J.A. Michaud;

à la Cité de Drummondville, d'une lisière de terrain d'un pied de largeur sur une partie du lot 152 du quartier Sud de la Cité de Drummondville, pour le prix de \$1.00 pour chacun desdits propriétaires intéressés, cette lisière de terrain devant servir à l'élargissement du trottoir de la rue Marchand. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que le maire et le greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, lesdits contrats de ventes. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$150.00 au Séminaire de Nicolet, à titre d'annonce dans l'album-souvenir qui paraîtra à l'occasion des fêtes du 150ième anniversaire. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que le greffier soit chargé d'adresser à monsieur Adélar Rivard les sympathies du Conseil de la Cité, à l'occasion du décès de son père. ADOPTE.

Et la séance est levée.

.....
Antoine B. Van
 Maire

.....
Marcus M. M.
 Greffier

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 24 août 1953, tous les échevins qui ont assisté à ledite séance régulière siègent en comité. En l'absence de Son Honneur le Maire, la séance est présidée par l'échevin Jos. Mercure, maire-suppléant.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats Catholiques & Nationaux de D'Ville Inc., en date du 13 août 1953. Cette lettre est référée à l'aviseur légal, pour étude et rapport.

Le comité charge le greffier d'aviser monsieur Wellie Généreux, de bien vouloir rebâtir, ou enlever, la glacière qui s'est écroulée, et ceci d'ici deux ou trois semaines.

Le comité recommande que l'aviseur légal, Me. Roger Séguin, soit autorisé à accepter la somme de \$160.00 plus les frais taxables, en règlement de la réclamation de la Cité contre Roberval Express.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$60.00 à L'Union des Municipalités, comme participation de la Cité de Drummondville, au fonds nécessaire pour présenter un mémoire à la Commission Royale d'Enquête sur les Relations fédérales, provinciales, municipales et scolaires, et pour payer les frais devant la Commission Royale d'Enquête sur les problèmes constitutionnels; le tout suivant la suggestion adoptée au récent Congrès de L'Union des Municipalités.

Le comité recommande une augmentation de salaire de \$6.00 par semaine à l'ingénieur André Chamberland.

Le comité autorise l'ingénieur à faire les travaux d'égoûts et d'aqueduc sur la rue Mathieu, une partie de la rue Guilbault, ainsi que sur la rue St. Omer, de la rue Guilbault à la rue Valois.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés;- Jean-Paul Dorais, Georges Cloutier et Dame Georges Cloutier, Dame Ferdinand Grenier; et que le cas de Richard Savoie, enfant de Adélarde Savoie, soit refusé.

Et la séance est levée.

.....
Maire-suppléant.

A. Cloutier
.....
Greffier.

Le 8 septembre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 8 septembre 1953, à cinq heures p.m., à l'Hôtel de Ville.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Emile Lauzière, J.Hormisdas Hains, Armand Thibodeau, et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que Me. Roger Séguin, aviseur légal, soit autorisé à représenter la Cité de Drummondville devant la Commission des Chemins de Fer du Canada, à Montréal, lundi, le 14 septembre 1953, au sujet de l'uniformisation des tarifs de fret. (Chambre du Conseil, à l'Hôtel de Ville, rue Notre-Dame Est, à Montréal.)

Le comité recommande que demande soit faite à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville, pour obtenir deux appartements à l'école Garceau, afin d'y loger la bibliothèque municipale, qui se voit dans l'obligation de quitter l'Ecole des Arts et Métiers.

Le comité recommande que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer le contrat avec M. Willie Guilbault, comportant une dérogation aux règlements de construction, pour ce qui concerne une construction que ce dernier est à ériger sur la rue St.Pierre.

Le comité recommande que l'ingénieur de la Cité, M. Oscar Bessette, soit autorisé à rencontrer le Conseil de la municipalité de St.Jean-Baptiste, pour discuter la question des égouts de Canadian Celanese, via St.Jean-Baptiste.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à faire faire les travaux de pontons sur 150 pieds sur la rue St Georges.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire

Oscar Bessette
Greffier.

Le 14 septembre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 septembre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu.

En l'absence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron, et du maire-suppléant M. Jos.Mercure, il est proposé par M. l'échevin J.Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'échevin Oscar Pélissier agisse comme président de cette assemblée. ADOPTE.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 24 août 1953, ainsi que des rapports des comités tenus les 24 août et 8 septembre 1953. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Rapport
votation
règl.399

Lecture est donnée du rapport de la votation tenue les 28 et 29 août 1953, sur le règlement numéro 399, autorisant un emprunt de \$50,000.00, à l'effet d'acquérir, construire, et entretenir des immeubles devant servir à des fins industrielles ou municipales; le tout suivant les dispositions du Chapitre 80, 14-15 Geo.VI, S.R.Q. 1951.

Règl.no.402
adopté.

Deuxième lecture est donnée du règlement numéro 402, amendement le règlement de circulation numéro 320, pour ce qui concerne le stationnement sur la rue Lowring, côté est, entre les rues Brock et Lindsay. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$26,154.84 au compte capital, et de \$63,575.05 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE.

Le Conseil entend une délégation des propriétaires du quartier Nord, demandant :-

1. Qu'une passerelle de 3' de largeur soit construite à l'extérieur du pont de béton du canal de la Southern Canada Power;
2. Que l'éclairage du pont soit augmenté et dirigé sur la passerelle des piétons, plutôt que sur le pavé des autos;
3. Que l'éclairage de la route d'Hemmings (secteur de la Cité) soit doublé;
4. Que les déchets soient enlevés ou enterrés, suggérant, pour remédier à cette lacune, que des enseignes interdisant de jeter des déchets, soient placées aux endroits propices;
5. Que des exercices de feu soient pratiqués au moins quatre fois par année, soit à toutes les saisons;
6. Que toutes les constructions futures soient érigées selon les règlements de construction.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que cette demande soit sérieusement étudiée et qu'elle soit référée à l'ingénieur de la Cité et au Comité de la Voirie, des incendies et d'hygiène, leur demandant de faire rapport au Conseil. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, que le Comité de construction prenne les mesures nécessaires pour obliger M. Paul Maillette, du quartier Nord, à suivre les règlements de construction et à les respecter. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de l'Association Athlétique de Drummondville Inc., en date du 9 septembre 1953, demandant l'autorisation du Conseil de la Cité de Drummondville pour organiser une partie de football au Stade de Baseball. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que cette demande soit accordée. ADOPTE.

Et la séance est levée.

..... *Oscar Pélissier*
Président de l'assemblée

..... *Alain Massé*
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 septembre 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de l'échevin Oscar Pélissier.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à faire les travaux nécessaires de trottoir d'une longueur de 180 pieds, en face du Garage Lemoyne, pour relier la rue Adhémar au trottoir longeant la Cie Gosselin.

Lecture est donnée d'une lettre de La Société St. Jean-Baptiste, en date du 25 août 1953, concernant la résolution de la dite Société en date du 24 août 1953, pour protester au sujet d'une indication en langue anglaise "Slow". Le comité charge le greffier d'accuser réception et d'informer la Société St. Jean-Baptiste que cette résolution est prise en considération.

Lecture est donnée d'une lettre de Delle Rose Ellis, en date du 2 septembre 1953, demandant un trottoir près de sa nouvelle résidence, sur la rue Holmes. Cette demande sera prise en sérieuse considération aussitôt que possible.

Lecture est donnée d'une lettre du Conseil Central des Syndicats Catholiques & Nationaux D'Ville Inc., en date du 15 septembre 1953. Le comité recommande que le Greffier soit chargé de transmettre à M. Beaudoin, agent d'affaires, une copie de la lettre de l'aviseur légal Me. Roger Séguin, en date du premier septembre 1953.

Le comité prend connaissance de la demande de National Advertising Signs Ltd, concernant une enseigne à être installée suivant le plan soumis. Le comité recommande que cette demande soit refusée.

Le comité recommande qu'un octroi de \$1,000.^{\$1,000.} \$2,000.00 soit accordé au Club de Hockey Drummondville, octroi payable suivant la discrétion du Conseil.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés :- Agenor Côté, pour sa fille Jeannette; Fernand et André Houle; Bernard Champagne; Dame Arsilia Leblanc.

Voir résol.
28/11/53.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Albert Lefebvre, 81 rue Gobeil, pour ses enfants Jacqueline et Clément, soit référé au Magistrat.

Le comité recommande que le cas d'Assistance Publique de Raoul Ross soit refusé; cette demande devant être référée au Magistrat.

Et la séance est levée.

Arceur Dilissin
.....

Président de l'assemblée

Marcel Mauris.....

Greffier

Le 28 septembre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 septembre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, Armand Thibodeau, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière, Jos. Mercure, Léo Corriveau, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 septembre 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ces rapports soient approuvés et signés.
ADOPTÉ.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Napoléon Hébert, en date du 24 septembre 1953, demandant une résolution du Conseil de la Cité, à l'effet que le Conseil n'a pas d'opposition à ce que la Régie des Transports lui accorde un permis de location de véhicules-automobiles de promenade ou de livraison (Drive-Yourself). Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que la demande M. Napoléon Hébert soit accordée. ADOPTÉ.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire

Marcel Mauris
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 septembre 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire M^e. Antoine Biron.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Bruno Beaudoin, agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats Catholiques & Nationaux, de Drummondville, en date du 22 septembre 1953, au sujet de certains griefs d'employés municipaux de la Voirie, ces derniers demandant l'exécution intégrale de la Convention Collective signée avec la Cité. Le comité recommande de se rendre à la demande de M. Beaudoin, et d'ajuster les salaires suivant la demande de M. Beaudoin dans sa lettre du 22 septembre 1953.

Le comité recommande que le permis d'installer une enseigne sur le Boulevard Bernard soit accordé à M. P. Bernier, pourvu qu'il se conforme à la ligne de distance de la rue.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivents soient acceptés:- Roch Chartier, Gaétan Grenon, Richard René, et que le cas de Donat Marcoux soit refusé.

Le comité recommande l'installation d'une lumière "flash" au coin des rues Celanese et Boulevard St. Joseph.

Le comité recommande que l'ingénieur soit autorisé à faire faire les trottoirs au bout des rues Mercier, Chapleau et Vassal, jusqu'à la propriété de la Canadian Celanese Limited.

Le comité recommande que l'ingénieur soit avisé de suspendre tous les travaux de construction de trottoir sur la rue Corriveau.

Et la séance est levée.


Maire


Greffier

Le 13 octobre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, mardi, le 13 octobre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Oscar Pélissier, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, Pierre Mathieu, J.Annédée Savard, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 septembre 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$40,026.88 au compte budget, et de \$3,799.35 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE.

L'échevin J.Hormisdas Hains donne avis de motion d'un règlement autorisant l'exécution de certains travaux publics dans la Cité de Drummondville.

Lecture est donnée d'une résolution passée par la Municipalité de St.Simon, en date du 7 octobre 1953, laquelle se lit comme suit :-

" Proposé par M. Lucien Morissette, secondé par M. Emilien Côté,
 " et résolu, d'autoriser le maire J.Robert Roux et le Président des
 " Finances, à signer un contrat de vente avec la Cité de Drummond-
 " ville, pour une lisière de terrain située sur la rue Lafontaine,
 " mesurant quatre pieds de largeur sur la longueur de cette rue,
 " à partir du Boulevard Mercure jusqu'à la limite de St.Simon, dans
 " le but de faire des trottoirs. Cette vente sera faite pour le prix
 " de Un Dollar (\$1,00). Cette dite lisière de terrain présentement
 " vendue ne devra pas cependant être prise sur la partie de la rue
 " déjà recouverte d'asphalte, et l'entretien des trottoirs devra être
 " fait par la Cité de Drummondville. "

Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la proposition de la municipalité de St.Simon de céder à la Cité de Drummondville une certaine lisière de terrain de quatre pieds de largeur, à partir du Boulevard Mercure jusqu'aux limites de St.Simon, soit adoptée, sauf toutefois pour ce qui concerne l'entretien des trottoirs par la Cité de Drummondville; cette dernière ne s'engageant qu'à l'entretien d'un seul trottoir, celui qui sera construit par la Cité, en bordure de ses limites. ADOPTE.

Avis de
 motion

Trottoir
rue Lafontaine,
 du Blvd.Mercure
 aux limites de
 St.Simon.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Oscar Pélissier, que la résolution suivante soit adoptée, et que le Greffier soit chargé de la transmettre à la Légation de Pologne, à Ottawa:-

" Le Conseil de la Cité de Drummondville déclare par les présentes protester avec vigueur contre les mauvais traitements infligés aux catholiques de Pologne, et en particulier contre l'arrestation et la détention du Cardinal-Primat de Pologne, Mgr. Wyszynski.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
.....Maire

Marcel M... ..
.....Greffier.

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 13 octobre 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Armand Paradis, Micheline Martel, Pauline Poitras; et que le cas de Dame Henry Haines soit refusé.

Le comité recommande 1. Qu'un bornage soit fait par MM. Goulet et Saint-Pierre, entre la propriété de la Cité, achetée de la Southern Canada Power Co., Ltd., et les propriétés de Dame Léo Corriveau, Delle Emma Pépin, Maurice Roberge, Dame J.L. Surprenant, P.H. Surprenant, J.A. Michaud, afin de déterminer la ligne de propriété de la Cité en arrière des terrains de ces propriétaires;

2. Ainsi que sur la rue Corriveau, entre la propriété de Dame Corriveau, et la Cité de Drummondville, afin de déterminer la ligne de propriété de la Cité, et une fois ce bornage établi suivant la loi ou à l'amiable, qu'il soit résolu que le trottoir récemment construit sur la rue Corriveau, et avoisinant la propriété de Dame Corriveau, soit démoli si nécessaire, et reconstruit à la limite même de la propriété de la Cité et des propriétés privées.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
.....Maire

Marcel M... ..
.....Greffier.

Le 26 octobre 1953

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 26 octobre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Léo Corriveau, Pierre Mathieu, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière, Jos. Mercure. En l'absence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron, l'échevin Jos. Mercure agit comme pro-maire.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 13 octobre 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Le Greffier donne connaissance au Conseil du rapport de l'aviseur légal, au sujet de cette réclamation de Cyrice Beaulieu de Drummondville-Ouest; L'aviseur légal recommandant à la Cité de nier toute responsabilité dans ces dommages. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité nie toute responsabilité dans cette réclamation.

Le Conseil procède à l'étude du rôle d'évaluation. Le Greffier fait rapport qu'il a reçu trois (3) plaintes, soient celles de Joseph Boucher, laquelle est refusée, Georges Caron dont l'évaluation est réduite à \$2,550.00, et Aquila Provencher, dont le cas est référé aux évaluateurs. Il est alors proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'étude sur l'évaluation, soit ajournée au prochain Conseil.

Le Greffier donne lecture du règlement de travaux publics, au montant de \$36,000.00, travaux publics dont l'exécution et le paiement doivent être autorisés par règlement sans qu'il soit nécessaire de recourir au vote des électeurs; première lecture est donnée de ce règlement.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
.....
- Pro-maire.

Marcus Hains
.....
Greffier.

Le 9 novembre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 9 novembre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins J. Amédée Savard, Léo Corriveau, Pierre Mathieu, J. Hormisdas Hains, Emile Lauzière, Armand Thibodeau, et Oscar Pélissier, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 26 octobre 1953. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Hormisdas Hains, que ce rapport soit approuvé et signé. ADOPTE.

Maire-
suppléant.

Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'échevin Armand Thibodeau soit nommé maire-suppléant. ADOPTE.

Bail
H. & R. Arms Co.

Lecture est donnée d'une lettre en date du 24 octobre 1953, de la H. & R. Arms Co. Ltd, avisant la Cité que la Compagnie terminera son bail le ou avant le 31 janvier 1954.

Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que la modification suivante soit faite au rôle d'évaluation pour l'année 1953, SAVOIR:-

Homologation
rôle d'éva-
luation 1953

No. du rôle 4178, Propriétaire Aquila Provencher,
Terrain \$900.00; Bâtisses \$11,975.00;
Total :- \$12,875.00;

et que le rôle d'évaluation pour ladite année 1953 soit homologué avec la modification ci-dessus. ADOPTE.

Règl. 403,
travaux

Deuxième lecture est donnée du règlement no. 403, à l'effet d'autoriser l'exécution de travaux dans la Cité de Drummondville, ainsi qu'un emprunt au montant de \$36,500.00 pour en payer le coût; règlement fait suivant les dispositions de l'article 603-A de la Loi des Cités et Villes, tel qu'ajouté par l'article 6, Chap. 80, 14-15 Geo. VI, S.R.Q. 1950-51. Il est proposé par l'échevin J. Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ce règlement soit approuvé et signé. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Oscar Pélissier, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le comité de construction soit autorisé à dépenser jusqu'à concurrence d'une somme de \$200.00, représentant le coût des estimés nécessaires pour la construction d'un établissement industriel. ADOPTE.

L'échevin Jos. Mercure entre, et prend son siège.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$10,028.95 au compte capital, et de \$55,245.36 au compte budget. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le maire et par le greffier.

Et la séance est levée.

Antoine J. Biron
Maire

Marcel Houss
Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 9 novembre 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité entend le Dr. Micheud, au sujet d'un égout sur la rue Bérard; cette question est référée à l'ingénieur de la Cité, pour étude et rapport.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient acceptés:- Dame Hubert Dussault, Marcel Lessard, Eusèbe Champagne, Dame Mendoza Codin, le comité chargeant le Greffier de faire remarquer à l'Hôpital Ste. Croix que le compte dans ce dernier cas est présenté tardivement, et qu'à l'avenir les comptes devraient être présentés le plus tôt possible.

Et la séance est levée.

Antoine J. Biron
Maire

Marcel Houss
Greffier

Le 11 novembre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, ce 11 novembre 1953, aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil.

SONT PRÉSENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Antoine Biron.

Le comité recommande que le télégramme suivant soit envoyé à:-

- 1) Le Très Honorable Louis St.Laurent,
Premier Ministre,
OTTAWA.
- 2) L'Hon. C.D. Howe,
Ministre de l'Industrie et du Commerce,
OTTAWA.
- 3) L'Hon. Milton F. Gregg,
Ministre du Travail,
OTTAWA.
- 4) L'Hon. I. Chevrier,
Ministre du Transport,
OTTAWA.
- 5) L'Hon. D.C. Abbott,
Ministre des Finances,
OTTAWA.
- 6) L'Hon. J.J. McCann,
Ministre du Revenu National,
OTTAWA.
- 7) M. Armand Cloutier, député,
Chambre des Communes,
OTTAWA.

Texte du télégramme :-

" Le Conseil de la Cité de Drummondville, Province de
" Québec, par résolution, sollicite l'intervention de
" votre Gouvernement, pour régler immédiatement le
" problème de l'industrie textile.
" A Drummondville, 1,589 employés congédiés.
" 300 logements sans occupant. Situation alarmante.
"

" (Signé) Le Conseil de la Cité de Drummondville. "

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire

Maxime Houe
Greffier

Le 23 novembre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 23 novembre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Emile Lauzière, J.Hormisdas Hains, Jos. Mercure, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire M^e. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 9 novembre 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour, et du comité tenu le 11 novembre 1953. Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$50,000.00, étant le montant de l'emprunt autorisé en vertu du règlement no. 399 de la Cité de Drummondville; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$50,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé lors de la vente des obligations à être émises en vertu dudit règlement no.399. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau jusqu'à la vente desdites obligations, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$50,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la Cité de Drummondville soit autorisée à emprunter de la Banque de Montréal, par billets promissoires, une somme de \$175,000.00; que le maire et le trésorier soient autorisés à signer un ou des billets promissoires en faveur de la Banque de Montréal, au fur et à mesure des besoins, jusqu'à concurrence de ladite somme de \$175,000.00, le montant de cet emprunt devant être remboursé durant l'exercice 1954. La Cité de Drummondville est par les présentes autorisée à rembourser à n'importe quel moment tout ou partie des montants ainsi empruntés, et à emprunter de nouveau dans le cours de l'année 1954, par billets promissoires, pourvu que le montant total desdits emprunts n'excède jamais la somme de \$175,000.00, et qu'une demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, pour autoriser ledit emprunt. ADOPTE.

Emprunt
temporaire
\$50,000.00

règl. 399

Emprunt
temporaire
\$175,000.00,

s/c budget

Lecture est donnée d'une lettre de la Chambre de Commerce, en date du 17 novembre 1953, demandant à la Cité la permission de faire exécuter, par la Southern Canada Power Co., l'installation de lumières décoratives sur la rue Hériot, de la rue Holmes à la rue Lowring, et sur la rue Lindsey, de la rue St.Jean à la rue Bérard. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin J.Hormisdas Hains, que cette permission soit accordée. ADOPTE.

Procès-verbal de bornage, rue Marchand

Lecture est donnée d'une lettre de MM. Coulet & Saint.Pierre, en date du 20 novembre 1953, avisent la Cité qu'ils ont procédé au bornage de la propriété de la Cité avec certains propriétaires de la rue Marchand, et demandant à la Cité de bien vouloir signer le procès-verbal annexé à ladite lettre. Il est proposé par l'échevin J.Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le maire et le greffier soient autorisés à signer le procès-verbal de bornage avec les propriétaires suivants:- Dame Léo Corriveau, Delle Emma Pepin, Maurice Roberge, Dame Thérèse Letendre et Paul Henri Surprenant, et que les frais de ce bornage soient répartis entre tous les propriétaires suivant la loi. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin J.Hormisdas Hains, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que l'ingénieur de la Cité soit autorisé à faire tous les travaux nécessaires pour réparer une fuite d'eau existant actuellement sur le passage du C.N.R. au Boulevard St.Joseph; le tout sous la surveillance des inspecteurs du C.N.R., la Cité s'engageant à payer les services de ces inspecteurs pour tout le travail jugé nécessaire. ADOPTE.

Cabine téléphonique Parc St. Frédéric.

Lecture est donnée d'une lettre de la Cie Bell Telephone, en date du 13 novembre 1953, demandant la permission d'installer une cabine téléphonique dans le Parc St.Frédéric. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que permission soit accordée à la Cie Bell Telephone d'installer une cabine téléphonique dans le Parc St.Frédéric, près du Bureau d'Enregistrement, aux conditions mentionnées dans ladite lettre de la Compagnie Bell Telephone. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le notaire Paul H. Moisan soit autorisé à rédiger un contrat entre la Cité de Drummondville et Joseph Hébert, contrat libérant la Cité de Drummondville de toutes obligations ou servitudes quant à la construction de ponts sur la propriété de M. Hébert, moyennant une somme de \$75.00 que la Cité s'engage à payer à M. Hébert, en règlement final. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Pierre Mathieu, secondé par l'échevin J.Amédée Savard, qu'une lumière soit installée sur la rue Pelletier au coin de la rue Villeneuve, et une autre sur la rue Turcotte, au coin de la rue Foch. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que le Trésorier soit autorisé à payer à M. Jedwab une somme de \$5.00 par leçon, jusqu'à concurrence de \$40.00, comme instructeur de culture physique pour le département de police. ADOPTE.

Et la séance est levée.

.....
Maire

.....
Greffier.

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 23 novembre 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité prend connaissance de la demande de Dame Amédée Champagne qui désire construire un escalier sur la galerie de sa maison, rue St. Alfred. Le comité recommande que cette demande soit refusée, la Cité ne pouvant accorder en loi cette permission.

Le comité recommande que les demandes d'Assistance Publique dans les cas suivants soient refusées:- Octave Dugré, Dame Robert Hamel, Jacques Dionne.

Le comité prend connaissance de la demande de Jean et Jacques Provencher, lesquels se plaignent que le loyer qui est payé par eux actuellement ne correspond pas à la valeur locative apparaissant au rôle d'évaluation. Le comité recommande que la demande de ces messieurs soit refusée et qu'avis leur soit donné de payer leur taxe d'eau suivant la valeur locative apparaissant au rôle d'évaluation.

Au sujet de la réclamation de M. Gérard Houle, en date du 21 octobre 1953, au montant de \$337.30, le comité recommande que, sans préjudice aux droits de la Cité, et sans reconnaissance de responsabilité, la Cité paie à M. Gérard Houle une somme de \$217.30, en règlement final, le comité faisant remarquer à M. Houle que suivant l'enquête faite un crédit de \$120.00 doit être accordé sur le pneu mentionné dans sa réclamation.

Et la séance est levée.

Antoine Biron
Maire

Maurice Manis
Greffier

Le 28 novembre 1953.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, samedi, le 28 novembre 1953, à quatre heures p.m., au lieu ordinaire des assemblées de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que la résolution du 14 septembre 1953, soit modifiée, en remplaçant le chiffre \$2,000.00 par le chiffre \$1,000.00, concernant l'octroi au Club de Hockey Drummondville.

Et la séance est levée.

..... Maire

Maurice Manis
..... Greffier

Le 14 décembre 1953.

Procès-verbal et rapport de l'assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 14 décembre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Methieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 23 novembre 1953, ainsi que des comités tenus les 23 et 28 novembre 1953. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que les minutes de l'assemblée régulière et du comité du 23 novembre 1953 soient approuvées et signées, et que les minutes du comité du 28 novembre 1953 ne soient pas approuvées. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une liste de comptes au total de \$45,975.81 au compte budget, et de \$6,985.18 au compte capital. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Léo Corriveau, que les comptes mentionnés sur ladite liste soient approuvés, et que le Trésorier soit autorisé à les payer. ADOPTE. La liste est signée séance tenante par le Maire et par le Greffier.

Les membres du Conseil prennent connaissance d'un projet de contrat entre la Cité de Drummondville et M. Charles Lauzière, en vertu duquel ce dernier vend à la Cité les lots 162b-258 et 162b-259 du Canton de Grantham, pour le prix de \$1,950.00; ces terrains faisant partie, avec ceux de la Succession Newton, du site industriel que la Cité a été autorisée à acheter en vertu du règlement numéro 399. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par Armand Thibodeau, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ledit contrat, au nom de la Cité de Drummondville, avec M. Charles Lauzière. ADOPTE.

Achat
terrain
LAUZIÈRE,

re: site
industriel

Achat
terrain
159-10, Gr.

ouverture
rue St. Georges

Le Greffier soumet au Conseil un projet d'acte de vente préparé par le notaire Paul H. Moisan, aux termes duquel Dame Thérèse Letendre-Surprenant vend à la Cité de Drummondville, pour le prix de Un Dollar (\$1.00), et autres bonnes et valables considérations, un terrain devant servir exclusivement à l'ouverture de la rue St. Georges, entre le Boulevard St. Joseph et la rue Gobeil, ledit terrain consistant en un emplacement à distraire du lot numéro dix de la subdivision du lot numéro cent cinquante-neuf au cadastre officiel du Canton de Grantham, mesurant 28' de largeur sur 540' de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins et plus amplement décrit audit acte de vente; le tout en exécution d'une promesse de vente en date du 21 octobre 1952, et suivant les termes stipulés à ladite promesse de vente et audit contrat. Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que la Cité de Drummondville achète ledit terrain, pour les fins et aux conditions ci-dessus mentionnées, et que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer, au nom de la Cité de Drummondville, ledit contrat. ADOPTE.

Le Conseil prend connaissance d'un projet d'acte entre la Cité de Drummondville et Les Chevaliers de Colomb, MM. J.O. Roberge, Jos. Pulichino, Norbert Boisvert, Omer Rioux, Raoul Héroux, Lucien Larocque, Gérard Veilleux, concernant un droit de passage et une servitude à perpétuité pour les lignes électriques, téléphoniques, ou autres, de toute compagnie d'utilité publique, sur la propriété des intéressés, projet d'acte préparé par le notaire Paul H. Moisan. Il est proposé par l'échevin Armand Thibodeau, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer au nom de la Cité de Drummondville ledit acte. ADOPTE.

Il est proposé par l'échevin Léo Corriveau, secondé par l'échevin J. Amédée Savard, que le 26 décembre 1953 et le 2 janvier 1954 soient proclamés "fête civique". ADOPTE.

Et la séance est levée.

Antoine Biron

Maire

Marcel Moisan

Greffier

COMITE

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 14 décembre 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à la dite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$36.96 à La Parole Ltée, et \$35.00 à L'Homme Libre, \$24.64 à The Spokesman, et \$20.00 à La Tribune, pour les souhaits du Conseil de la Cité, à l'occasion de Noël et de la Nouvelle Année.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$50.00 à la L.O.C. (St. Frédéric) et \$50.00 à la L.O.C. (Ste. Thérèse), à l'occasion de la Fête des Enfants, à Noël.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$100.00, à L'Orphelinat des Soeurs Grises, à Nicolet, pour les enfants de Drummondville, à l'occasion de la fête de Noël.

Le comité recommande que la réclamation, au montant de \$21.63, faite par M. Valère Laflamme, de Victoriaville, pour dommages qu'il aurait subis sur le pont de la Rivière St. François, en septembre dernier, soit refusée, suivant avis de l'aviseur légal de la Cité.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants soient refusés:-- René Larochelle, Simone Beaupré, Armand Deslandes, André Deslandes, Dame Amédée Beaudoin, Léonide Lambert; que les cas suivants soient laissés en suspens, afin d'obtenir plus d'informations, à savoir:-- Pauline Poitras, Albert Duval, Dame Albéric Laporte, Josaphat Benoit; que le cas de Lucie Paradis soit accepté.

Le Trésorier soumet une liste de licences, au montant de \$1,661.67; comptes divers au montant de \$401.81; ainsi qu'une liste de comptes de taxe d'eau au montant de \$1,684.91. Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité les montants ci-dessus mentionnés.

Et la séance est levée.

Antoine J. Biron
.....
Maire

Alfred Hains
.....
Greffier

Le 21 décembre 1953.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue en comité, lundi, le 21 décembre 1953, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances de ce Conseil.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J.Hormisdas Hains, Emile Lauzière, J.Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité entend M. Elphège Simoneau fournir certaines explications au sujet de la plainte de M. Amédée Boulanger, autrefois employé du Garage Municipal; le comité se déclare satisfait des explications de M. Simoneau.

Son Honneur le Maire fait rapport au Conseil que M. Frank Bouchard, fils, est disposé à vendre à la Cité de Drummondville la Piste de Courses, pour le prix de \$150,000.00. Le comité déclare n'avoir pas l'intention d'acheter cette Piste de Courses.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser un octroi de \$6,000.00 à la Commission Scolaire de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à verser une somme de \$20.00, à titre d'octroi, pour la patinoire de M. Lucien Champagne.

Son Honneur le Maire fait rapport au Conseil que l'American Textile Co. Inc., serait disposée à louer la partie supérieure du Garage Municipal, autrefois occupé par la H. & R. Arms Co., et les membres du Conseil prennent connaissance d'un projet de bail entre la Cité et cette Compagnie. Le comité recommande que le Maire et le Greffier soient autorisés à signer ce bail avec L'American Textile Co. Inc.

Le Comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rembourser à M. Damase Bédard, une somme de \$59.91, représentant le montant chargé en trop pour une tête de borne-fontaine qui avait été endommagée par ce dernier.

Le comité recommande que le Trésorier soit autorisé à rayer des livres de la Cité une somme de \$5.50 chargée à M. Jean-Paul Tremblay, pour déboucher un égout, le 18 février 1953.

faire un prêt de \$6000 à la Commission scolaire de la Cité de Drummondville, comme contribution à l'installation de la glace artificielle à l'une de ses patinoires. Les membres de la Commission scolaire de la Cité de Drummondville.

Le comité recommande que quatre lumières soient installées sur la rue St. Alfred.

Et la séance est levée.

Antoine L. Biron
Maire

Manuel Hains
Greffier

Le 28 décembre 1953.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 28 décembre 1953, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard, Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 14 décembre 1953, ainsi que des rapports des comités tenus les 14 et 21 décembre 1953. Il est proposé par l'échevin Emile Lauzière, secondé par l'échevin Armand Thibodeau, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une lettre de Sherbrooke Trust Company, en date du 23 décembre 1953, avisant la Cité qu'elle n'a aucune objection à donner main-levée des restrictions existant sur certains lots que la Cité a achetés dernièrement pour servir de site industriel, restrictions stipulant que la Cité ne pourrait pas ériger de bâtisses à une distance moindre de 20 pieds de l'alignement de la rue faisant front audit terrain et de ne pas ériger ou permettre d'ériger sur l'immeuble vendu un commerce qui pourrait causer du dommage aux propriétés voisines.

Le Conseil recommande que cette lettre soit annexée au contrat intervenu entre la Succession Newton et la Cité de Drummondville.

L'échevin Oscar Pélissier entre, et prend son siège.

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que le rôle de perception des taxes d'eau, d'affaires, licences, et taxes foncières, tel que préparé par le Trésorier, pour l'année 1953, soit homologué. ADOPTE.

ATTENDU qu'advenant le cas où L'American Textile Co. of Canada Ltd déciderait de construire une usine dans la Cité de Drummondville;

ATTENDU que pour réaliser ce projet, elle sera dans l'obligation d'acquérir certains terrains, et d'y élever des bâtiments qui lui seront nécessaires pour l'exercice de son industrie;

ATTENDU que la réalisation de ce projet sera de nature à contribuer largement à la prospérité de la Cité;

ATTENDU que dans le passé des avantages très considérables et des exemptions de taxes ont été accordés aux industries qui sont venues s'établir à Drummondville;

ATTENDU que les autorités de la Cité croient juste et équitable d'accorder à cette Compagnie des avantages et des exemptions qui puissent aider à la réalisation des projets ci-dessus décrits;

ATTENDU que les autorités de la Cité croient que ladite Compagnie devrait payer, à compter du premier janvier suivant l'érection de tels bâtiments, ses taxes foncières annuelles dans les proportions suivantes :-

Sur un-dixième (1/10) de son évaluation, la première année;

Sur deux-dixièmes (2/10) de son évaluation, la deuxième année;

Et ainsi de suite, en augmentant d'un-dixième (1/10) chaque année subséquente, jusqu'à la dixième (10) année, où elle paiera sur la totalité de son évaluation;

A CES CAUSES, il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Pierre Mathieu, ET RESOLU, que le Maire et le Greffier de la Cité de Drummondville soient autorisés à signer une convention à cet effet avec la compagnie "AMERICAN TEXTILE Co. of CANADA Ltd", et que le Conseil de la Cité de Drummondville prenne les dispositions nécessaires pour obtenir une confirmation desdits arrangements par la Législature de la Province de Québec. ADOPTE. ✕

Il est proposé par l'échevin Jos. Mercure, secondé par l'échevin Emile Lauzière, que la séance soit ajournée à mardi, le 29 décembre 1953, à huit heures p.m. ADOPTE.


.....
Maire


.....
Greffier

C O M I T E

Immédiatement après la séance régulière tenue ce 28 décembre 1953, tous les membres du Conseil qui ont assisté à ladite séance régulière siègent en comité, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Le comité recommande que les cas d'Assistance Publique suivants

AMERICAN
TEXTILE
Co. of Canada
Ltd

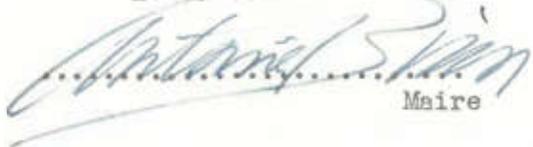
soient acceptés:- Dame Albéric Laporte, Dame Albert Duval, Georges Duval; et que les cas de Ghislain Trempe et Josaphat Benoit soient laissés en suspens, pour plus d'informations; que les cas suivants soient refusés:- Pauline Poitras, Aimé Pinard.

Le comité recommande que la Cité paie deux mois de loyer, soit les mois de janvier et février, à titre d'Assistance Publique, dans le cas de Dame Ronald Ramsay.

Le comité recommande que le salaire de Stephen Parent soit porté à \$46.00 par semaine; celui de J.D. Blais soit augmenté de \$5.00 par semaine; celui de Delle Desrosiers soit porté à \$22.00 par semaine.

Le comité recommande qu'une somme de \$10.00 par semaine, avec effet rétroactif au 1 janvier 1953, soit accordée à M. Raoul Héroux, trésorier, pour l'administration du Fonds d'Assurance-Patronale.

Et la séance est levée.


Maire


Greffier

Le 11 janvier 1954.

Procès-verbal et rapport d'une assemblée régulière du Conseil de la Cité de Drummondville, tenue aux lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, lundi, le 11 janvier 1954, cette séance étant une séance régulière suivant les dispositions du règlement no. 295.

SONT PRESENTS:- MM. les échevins Armand Thibodeau, Léo Corriveau, J. Hormisdas Hains, Jos. Mercure, Emile Lauzière, J. Amédée Savard et Pierre Mathieu, sous la présidence de Son Honneur le Maire Me. Antoine Biron.

Lecture est donnée de l'avis convoquant la présente assemblée, ainsi que du certificat constatant sa signification à tous les membres du Conseil.

Lecture est donnée des minutes de la dernière assemblée régulière tenue le 28 décembre 1953, ainsi que du rapport du comité tenu le même jour. Il est proposé par l'échevin J. Amédée Savard, secondé par l'échevin Jos. Mercure, que ces rapports soient approuvés et signés. ADOPTE.

Lecture est donnée d'une plainte de Canadian Pacific Railway Co., concernant un retard subi par la compagnie, le 30 décembre dernier, dû à certaines conditions de stationnement nuisant à l'aiguillage. Cette plainte est référée au Comité de police, pour étude et rapport.